



CHAMPAGNE ARDENNE BASKET

LIGUE CHAMPAGNE ARDENNE DE BASKET

Ligue

www.ligue-ca-basket.com

ANNUAIRE CHAMPIONNATS REGIONAUX SAISON 2010 - 2011

❖ <u>CALENDRIER GENERAL</u>	page 2
❖ <u>CHAMPIONNATS SENIORS</u>	page 3 à 30
TABLEAU MONTEES / DESCENTES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS	page 4
PRE-NATIONAL MASCULIN	pages 5 à 11
HONNEUR MASCULIN	pages 12 à 26
PRE-NATIONAL FEMININ	pages 27 à 34
❖ <u>CHAMPIONNATS JEUNES</u>	page 35 à 72
CADETS	page 36 à 45
CADETTES	page 46 à 56
MINIMES MASCULINS	page 57 à 65
BENJAMINS	page 66 à 72
❖ <u>IMPRIMES DIVERS</u>	pages 73 à 81

CALENDRIER GENERAL – Saison 2010/2011

Dates	Vac.	Coupes de France				EXM	EXF	HONNEUR		JEUNES Masculins			JEUNES Féminines		Tournois TIC/TIL
		SM	SF	CM	CF			Nord	Sud	CM	MM	BM	CF A	CF B	
04-05 SEPT															
11-12 SEPT		JAPS + TECHNIQUE+ CRAMC + DIRIGEANTS													
18-19 SEPT						1		1	1						
25-26 SEPT						2		2	2						
02-03 OCT						3	1	3	3	1A	1A	1A			
09-10 OCT						4	2	4	4	2	2	2	1A	1A	
16-17 OCT						5	3		5	3	3	3	2	2	
23-24 OCT		TECHNIQUE+ CRAMC +													
30-31 OCT													3		
06-07 NOV						6	4	5	6	4	4	4	4	3	
13-14 NOV						7	5	6	7	5	5	5	5	4	
20-21 NOV						8	6	7	8	6	6	1R	6	5	
27-28 NOV													7		
04-05 DEC						9	7	1	1	7	8	2	1	1	
11-12 DEC						10	8	2	2	1A	1A	3	2	2	
18-19 DEC		TECHNIQUE+ CRAMC +													
25-26 DEC															
01-02 JANV															
08-09 JANV						11	9	3	3	2	2	4	3		
15-16 JANV						1	1	4	4	3	3	5	4	3	
22-23 JANV		TECHNIQUE+ CRAMC +													
29-30 JANV						2	2	5	5	4	4	1A	5	4	
05-06 FEV						3	3	6	6	5	5	2	6		
12-13 FEV						4	4	7	7	6	6	3	7	5	
19-20 FEV						5			8			4			
26-27 FEV															
05-06 MARS															
12-13 MARS						6	5	PO	PO	7	7	5	PO		
19-20 MARS						7	6	PO	PO			1R	PO		
26-27 MARS		TECHNIQUE+ CRAMC +											PO		
02-03 AVRIL						8	7	PO	PO	PO	PO	2	PO		
09-10 AVRIL						9	8	PO	PO	PO	PO	3	PO		
16-17 AVRIL							9						PO		
23-24 AVRIL															
30 AVRIL 01 MAI						10		PO	PO	PO	PO	4			
07-08 MAI		WE FEMININ													
14-15 MAI						11		PO	PO	PO	PO	5			
21-22 MAI															
28-29 MAI		TECHNIQUE+ CRAMC +													

CHAMPIONNATS

SENIORS

TABLEAU MONTEES / DESCENTES DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS " SAISON 2010-2011 "

PAS DE DESCENTE DE MN.3

AVEC 1 DESCENDANT DE NM.3

AVEC 2 DESCENDANTS DE NM.3

PRE NATIONAL 12 équipes	12	-1	montant en NM.3	11	12	-1	montant en NM.3	11	12	-1	montant en NM.3	11
	11	-2	descendants en Honneur	9	11	+1	descendant de MN.3	12	11	+2	descendants de MN.3	13
	9	+3	montants d'Honneur	12	12	-3	descendants en Honneur	9	13	-3	descendants en Honneur	10
					9	+3	montants d'Honneur	12	10	+2	montants d'Honneur	12
HONNEUR 17 équipes	16	-3	montants en Excellence	13	16	-3	montants en Excellence	13	16	-2	montants en Excellence	14
	13	+2	descendants d'Excellence	15	13	+3	descendants d'Excellence	16	14	+3	descendants d'Excellence	17
	15	-2	descendants en Département	13	16	-3	descendants en Département	13	17	-4	descendants en Département	13
	13	+4	montants de Département	17	13	+4	montants de Département	17	13	+4	montants de Département	17

REMARQUE :

En fin de championnat, la Commission Sportive peut être éventuellement amenée à repêcher des clubs, dans l'ordre du classement, afin de recomposer deux poules identiques

CHAMPIONNAT PRE-NATIONAL MASCULIN

12 CLUBS PARTICIPANTS :

ASA. TINQUEUX BASKET
AS. ST BRICE COURCELLES
BASKET CLUB. ST ANDRE
BASKET CLUB TAISSY ST LEONARD
EAV. VRIGNE AUX BOIS
ENTENTE CHAUMONTAISE AC.
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES
EVEIL DE RECY ST MARTIN
GAULOISE DE VITRY
MJEP. CORMONTREUIL
REIMS CHAMPAGNE BASKET
REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET

ASATB
ASSBC
BCSA
BCTSL
EAVV
ECAC
ECM
ERSM
GV
MJEP
RCB
RUCB

REGLEMENT PARTICULIER

MONTEES - DESCENTES (voir tableau)

(En fonction des descentes de championnat de France)

1. Le vainqueur de la saison 2010/2011 est déclaré champion « Pré-National Masculin » régional et accède au championnat de France de NM3 pour la saison 2011/2012, sous réserve du respect des obligations régionales ci-après.
2. Pour les descendants en championnat d'Honneur masculin saison 2011/2012 le nombre sera déterminé en fonction des descentes éventuelles du championnat de France (voir tableau joint)
3. Au cas où une équipe montante d'honneur n'accepterait pas la montée en championnat « Pré-National Masculin » ou ne pourrait accéder pour non-respect des obligations régionales, **les équipes descendantes de « Pré-National Masculin » seront repêchées** par priorité de classement.

OBLIGATIONS REGIONALES

1. Pour accéder au niveau national, l'entraîneur devra obligatoirement être en règle avec le statut régional de l'entraîneur soit : au minimum du **niveau 4 "entraîneur régional" recyclé** voir le statut de l'entraîneur (ci - après)
2. Respecter la charte d'arbitrage (voir ci-après)
3. Posséder au minimum **une équipe de jeunes masculins** (de cadets à poussins) en compétition pendant toute la saison ou **une école de mini-basket** participant aux plateaux départementaux.

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux.
2. **Pour les clubs ayant une équipe évoluant en championnat de « PRO B », il sera autorisé la participation d'aspirants ou stagiaires dans leur équipe réserve évoluant en championnat qualificatif aux championnats de France sous réserve de respecter la règle correspondant au nombre de joueurs mutés autorisés dans ce championnat.**

3. Le championnat « Pré-Nationale » régional masculin est organisé pour la saison 2010/2010 de la manière suivante :

a. CHAMPIONNAT CLASSIQUE en MATCHS ALLER / RETOUR

4. Tous litiges de composition du championnat 2010/2011 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CHARTE DE L'ENTRAÎNEUR

1. Toute équipe opérant en championnat « Pré-Nationale » Masculin ou Féminin ne pourra accéder à la Nationale **3** si son entraîneur, durant toute la saison sportive n'est pas en règle avec le statut de l'entraîneur.
2. **L'entraîneur doit être de Niveau 4 " recyclé "(Entraîneur Région).**
3. Chaque saison sportive, la Ligue organise début septembre, **une journée annuelle de Pré-Saison (JAPS)**, obligatoire pour les entraîneurs de ces deux divisions. Cette journée permet aux entraîneurs de revalider leur carte pour la saison en cours. Pour toute absence non justifiée à la journée annuelle de Pré-Saison, le club se verra infliger une sanction financière de **300€**. En cas d'absence justifiée une possibilité de rattraper la journée sera donnée. Par justification, nous entendons la présentation d'un certificat médical, une attestation de travail, une attestation de gendarmerie.
4. **Pour les entraîneurs qui seraient d'un niveau inférieur au Niveau 4**, se référer au tableau ci-dessous pour être en conformité avec la charte. Tous manquements à ces obligations seront soumis à l'amende financière prévue ci-dessous.

Niveau du diplôme	Obligations	Sanctions
BE, Niveau 4	Participation à la JAPS	300 €
Niveau 3, 2, 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €
Niveau 0 (pas de diplôme)	Participation à la JAPS + 2 soirées Techniques (*)	300 €
Si Entraîneur en Formation (stage (s) + évaluation)		
En formation BE 1 et Niveau 4	Participation à la JAPS	300 €
En formation Niveau 3, Niveau 2, Niveau 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €

NB : Les journées techniques doivent être agréées FFBB ou ligue.

(*) La participation aux journées techniques, doit avoir été faite avant la fin du Championnat. Les dates, thèmes et lieux de ces soirées vous seront communiqués ultérieurement, via le site de la Ligue : www.ligue-ca-basket.com

5. **En cas d'entraîneur joueur**, il n'y a plus l'obligation d'un assistant (attention en cas d'accession en N3, dans cette division si présence d'un assistant, il est exigé qu'il soit détenteur du niveau 4 au même titre que l'entraîneur.

CHARTE D'ARBITRAGE

Un club respecte la charte de l'arbitrage si :

Art. 1 :

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

et

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- **Soit dans un stage d'été labellisé "C.F.A.M.C.",**
- **Soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- **Soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de leur formation

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune des équipes est associé un arbitre ***en activité***.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.
- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement aux nombres d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.



- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- **Le nombre d'arbitres exigé en saison "N." est celui des équipes de la saison "N."**
- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée a ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.
- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle "à posteriori" de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de St Malo.

En première saison de non-respect de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, ***une pénalité financière est appliquée.*** Son montant a été fixé à ***cent cinquante euros par arbitre manquant*** au regard du premier article de la Charte.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. ***La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations.***

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un "crédit d'arbitres" valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Le montant total des indemnités réglées aux arbitres et aux O.T.M. **désignés par la CRAMC** sera facturé à parts égales aux deux clubs concernés par le match.

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 des règlements sportifs régionaux)

SAISIE DES RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux Clubs.

CHAMPIONNAT PRE NATIONAL MASCULIN

COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

ASSOCIATION SPORTIVE AMATEUR TINQUEUX BASKET

BARTHONNET Murielle

14 Bd Jamin 51100 REIMS

Tél. 03.26.02.01.98

Mail : BartFab@aol.com

Gymnase Bronquart

Rue de la Croix Cordier 51430 TINQUEUX

Tél. 03.26.04.23.67

AS. St BRICE COURCELLES

CORDIER Vincent

39 A rue Ferdinand Buisson 51370 ST BRICE COURCELLES

Mail : vincentcordier51@gmail.com

Tél. 06.62.43.34.31

Complexe sportif Salvador Allende

Rue de Luzarcles 51370 ST BRICE COURCELLES

Tél. 03.26.87.58.27

BASKET CLUB de St ANDRE les VERGERS

BCSA. Maison des Sociétés

21 avenue du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 06.82.92.01.30

Tél : 03.25.79.24.30

Mail : claudе.орcin@wanadoo.fr

Stade Jean Bianchi

15 av. du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 03.25.79.19.87

BASKET CLUB TAISSY ST LEONARD

GUERIN Marc

79 rue de Sillery 51500 TAISSY

Tél. 03.26.85.02.99

Mail : Guerinmarcg@wanadoo.fr

Salle des Sports

Esplanade Colbert 51500 TAISSY

Tél. 03.26.49.05.07

EN AVANT LA VAILLANTE DE VRIGNE AUX BOIS

BIAUELLE Véronique

4 rue Emile Zola – 08330 VRIGNE AUX BOIS

Tél. 03.24.52.22.09

Fax 03.24.54.38.90

Mail : eavrigneauxbois.basket@wanadoo.fr

Salle Bérégovoy

13 rue Jean Jaurès 08330 VRIGNE AUX BOIS

Tél. 03.24.52.25.25

ENTENTE CHAUMONTAISE AC.

MEUNIER Philippe

10 rue des Lilas 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.32.24.47

Mail : phill.meunier@wanadoo.fr

Gymnase Lionel Meunier

Rue Youri Gagarine 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.03.61.61

A.S.A.T.B.

Maillots : Bleu

A.S.S.B.C.

Maillots : Bleu

B.C.S.A.

Maillots : Blanc

B.C.T.S.L.

Maillots : Vert/Blanc

E.A.V.V.

Maillots : Rouge

E.C.A.C.

Maillots : Rouge



ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48
Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.55.55.10

EVEIL DE RECY ST MARTIN

AUMERSIER Jean

19 bis Av de Ste Menehould 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél. 03.26.68.36.09 - Port : 06.89.28.57.06 - Fax : 03.26.64.20.16
Mail : jean.aumersier@club-internet.fr

Gymnase Pierre Arnould

Rue Marcel Jesson 51520 RECY
Tél. 03.26.21.54.71

LA GAULOISE DE VITRY

MALBRUN Benjamin

2 Rue Charles Quint 52100 VILLIERS-EN LIEU
Tél. 06.78.85.68.90
Mail : benjamin.malbrun@orange.fr

Gymnase Jean Bernard (Vieux Port)

Rue de la Glacière 51300 VITRY LE FRANCOIS
Tél. 03.26.74.13.88

MJEP CORMONTREUIL

GRASCHA Sheila

14 rue des Campanules 51350 CORMONTREUIL
Tél : 06.26.76.99.45
Mail : sheilalamontgrasha@gmail.com

Gymnase de la Paix

Rue de la Paix 51350 CORMONTREUIL
Tél. 03.26.85.20.44

REIMS CHAMPAGNE BASKET

Secrétariat RCB

5 Impasse Léo Lagrange 51100 REIMS
Tél. 03.26.86.30.41 – Port. 06.12.81.54.47 - Fax. 03.26.86.30.43
Mail : fo.rcb@wanadoo.fr

Gymnase Roland Bourgoïn (anciennement Joliot Curie)

Avenue François Mauriac 51100 REIMS
Tél. 03.26.05.84.71

REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET

BAUDESSON Gérard

89 Rue de Sébastopol 51100 REIMS
Tél. 06.25.30.48.07
Mail : gerard.baudesson@numericable.fr

GU Moulin de la Housse

3 Chemin des Rouliers 51100 REIMS

E.C.M.

Maillots : Bleu

E.R.S.M.

Maillots : Tango

G.V.

Maillots : Bleu

M.J.E.P.C.

Maillots : Blanc

R.C.B.

Maillots : Rouge

R.U.C.B.

Maillots : Violet/blanc

CALENDRIER PRE-NATIONAL MASCULIN

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
18/09/2010	17h15	74 - 80	1	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	67	67 - 79	17h15	15/01/2011
18/09/2010	20h30	61 - 69	2	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	68	51 - 69	20h30	15/01/2011
18/09/2010	20h30	56 - 87	3	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	69	72 - 75	20h30	15/01/2011
17/09/2010	21h00	65 - 59	4	AS SAINT BRICE COURCELLES	REIMS CHAMPAGNE BASKET	70	53 - 69	20h30	15/01/2011
18/09/2010	20h30	46 - 75	5	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	71	63 - 43	20h30	15/01/2011
18/09/2010	17h30	80 - 55	6	B-C TAISSY SAINT LEONARD	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	72	67 - 68	20h30	15/01/2011
25/09/2010	20h30	81 - 46	7	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	73	83 - 53	20h30	29/01/2011
25/09/2010	20h30	82 - 47	8	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	74	48 - 50	20h30	29/01/2011
25/09/2010	20h30	46 - 76	9	REIMS CHAMPAGNE BASKET	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	75	58 - 65	20h30	29/01/2011
25/09/2010	20h30	78 - 50	10	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	AS SAINT BRICE COURCELLES	76	82 - 35	21h00	16/04/2011
25/09/2010	20h30	71 - 73	11	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	77	46 - 63	20h30	29/01/2011
25/09/2010	20h30	82 - 86	12	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	B-C TAISSY SAINT LEONARD	78	65 - 73	20h30	29/01/2011
02/10/2010	20h30	56 - 91	13	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	79	65 - 95	20h30	05/02/2011
02/10/2010	20h30	57 - 86	14	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	REIMS CHAMPAGNE BASKET	80	85 - 81	20h30	05/02/2011
02/10/2010	20h30	74 - 79	15	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	81	77 - 67	20h30	05/02/2011
02/10/2010	21h00	54 - 49	16	AS SAINT BRICE COURCELLES	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	82	66 - 64	20h30	05/02/2011
02/10/2010	20h30	75 - 70	17	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	B-C TAISSY SAINT LEONARD	83	89 - 94	20h30	05/02/2011
02/10/2010	17h00	81 - 48	18	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	84	69 - 52	17h15	05/02/2011
09/10/2010	20h30	70 - 76	19	REIMS CHAMPAGNE BASKET	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	85	64 - 74	20h30	12/02/2011
09/10/2010	20h30	79 - 56	20	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	86	67 - 45	20h30	12/02/2011
09/10/2010	20h30	67 - 84	21	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	87	75 - 84	20h30	12/02/2011
09/10/2010	20h30	80 - 52	22	B-C TAISSY SAINT LEONARD	AS SAINT BRICE COURCELLES	88	70 - 62	21h00	12/02/2011
09/10/2010	20h30	80 - 51	23	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	89	58 - 86	17h15	12/02/2011
09/10/2010	20h30	88 - 89	24	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	90	60 - 73	20h30	12/02/2011
16/10/2010	20h30	61 - 76	25	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	91	58 - 103	20h30	19/02/2011
26/02/2011	20h30	73 - 78	26	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	92	72 - 68	20h30	19/02/2011
16/10/2010	20h30	76 - 94	27	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	B-C TAISSY SAINT LEONARD	93	97 - 87	20h30	19/02/2011
16/10/2010	21h00	86 - 79	28	AS SAINT BRICE COURCELLES	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	94	67 - 85	20h30	19/02/2011
16/10/2010	17h00	63 - 40	29	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	REIMS CHAMPAGNE BASKET	95	71 - 68	20h30	19/02/2011
16/10/2010	20h30	62 - 44	30	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	96	66 - 71	17h15	19/02/2011
06/11/2010	20h30	47 - 72	31	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	97	65 - 70	20h30	12/03/2011
06/11/2010	20h30	70 - 81	32	B-C TAISSY SAINT LEONARD	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	98	75 - 55	20h30	12/03/2011
06/11/2010	20h30	57 - 72	33	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	99	68 - 73	20h30	12/03/2011
06/11/2010	17h15	55 - 65	34	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	AS SAINT BRICE COURCELLES	100	56 - 61	21h00	12/03/2011
06/11/2010	20h30	71 - 65	35	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	101	65 - 60	17h00	12/03/2011
06/11/2010	20h30	75 - 73	36	REIMS CHAMPAGNE BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	102	45 - 62	20h30	12/03/2011
13/11/2010	20h30	73 - 67	37	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	103	59 - 60	20h30	19/03/2011
13/11/2010	20h30	79 - 87	38	REIMS CHAMPAGNE BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	104	70 - 68	20h30	19/03/2011
22/01/2010	20h30	57 - 96	39	B-C TAISSY SAINT LEONARD	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	105	87 - 79	20h30	26/03/2011
13/11/2010	20h30	88 - 65	40	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	106	57 - 70	20h30	19/03/2011
13/11/2010	20h30	88 - 63	41	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	AS SAINT BRICE COURCELLES	107	86 - 52	21h00	18/03/2011
13/11/2010	17h00	81 - 51	42	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	108	64 - 60	20h30	19/03/2011
20/11/2010	17h15	58 - 65	43	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	109	67 - 83	20h30	02/04/2011
20/11/2010	21h00	50 - 67	44	AS SAINT BRICE COURCELLES	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	110	43 - 42	20h30	02/04/2011
20/11/2010	20h30	67 - 70	45	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	111	84 - 110	20h30	02/04/2011
20/11/2010	20h30	84 - 101	46	B-C TAISSY SAINT LEONARD	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	112	69 - 78	20h30	02/04/2011
20/11/2010	20h30	63 - 75	47	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	113	60 - 83	20h30	02/04/2011
20/11/2010	20h30	75 - 65	48	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	REIMS CHAMPAGNE BASKET	114	78 - 73	20h30	02/04/2011
23/04/2011	20h30		49	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	AS SAINT BRICE COURCELLES	115	63 - 45	21h00	09/04/2011
16/04/2011	20h30	62 - 95	50	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	116	85 - 81	20h30	09/04/2011
21/01/2011	21h00	77 - 70	51	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	117	73 - 80	20h30	09/04/2011
04/12/2010	20h30	68 - 72	52	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	B-C TAISSY SAINT LEONARD	118	68 - 67	20h30	09/04/2011
22/01/2011	20h30	83 - 53	53	REIMS CHAMPAGNE BASKET	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	119	72 - 71	20h30	09/04/2011
04/12/2010	20h30	56 - 48	54	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	120	58 - 42	20h30	09/04/2011
11/12/2010	20h30	86 - 70	55	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	121	93 - 78	20h30	30/04/2011
11/12/2010	20h30	66 - 64	56	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	122	55 - 59	20h30	30/04/2011
11/12/2010	21h00	51 - 69	57	AS SAINT BRICE COURCELLES	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	123	50 - 87	17h00	07/05/2011
26/03/2011	20h30	61 - 77	58	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	124	62 - 65	20h30	30/04/2011
11/12/2010	20h30	75 - 71	59	B-C TAISSY SAINT LEONARD	REIMS CHAMPAGNE BASKET	125	54 - 69	20h30	30/04/2011
11/12/2010	20h30	53 - 66	60	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	126	59 - 84	20h30	30/04/2011
08/01/2011	20h30	70 - 76	61	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 1	127	58 - 76	20h30	14/05/2011
08/01/2011	17h00	70 - 68	62	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	128	80 - 77	20h30	14/05/2011
08/01/2011	20h30	90 - 63	63	MJEP CORMONTREUIL BASKET 1	AS SAINT BRICE COURCELLES	129	78 - 45	21h00	14/05/2011
08/01/2011	19h30	70 - 58	64	REIMS CHAMPAGNE BASKET	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	130	61 - 53	20h30	07/05/2011
08/01/2011	20h30	82 - 60	65	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	B-C TAISSY SAINT LEONARD	131	80 - 92	20h30	14/05/2011
08/01/2011	20h30	60 - 61	66	GAULOISE DE VITRY LE FRANCOIS	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	132	59 - 71	20h30	14/05/2011

CHAMPIONNAT HONNEUR MASCULIN

17 clubs participants répartis sur 2 poules

SENIORS HONNEUR A (Nord)

BC. HARAUCOURT
EAV VRIGNE AUX BOIS
ETOILE DE CHARLEVILLE 2
ETOILE BLEUE DE VOUZIERIS
MJEP CORMONTREUIL 2
MARCASSINS DE REVIN
RETHEL SPORTIF BASKET
US LAIFOUR

BCH
EAVV
ECM 2
EBV
MJEPC 2
MR
RSB
USL

SENIORS HONNEUR B (Sud)

AS. FOYER ROMILLY
ASPTT. CHALONS
BASKET SANCEO TROYEN
ESPE CHALONS
ESPE NOGENT
FERTONNE
ST. DIZIER BASKET
STE SAVINE BASKET
US. SEZANNE

ASFR
ASPTT CH
BST
EBCC
EN
LF
SDB
SSB
USS

REGLEMENT PARTICULIER

MONTEES - DESCENTES (voir tableau)

(En fonction des descentes de Championnat de France)

1. Pour les montants en Championnat « Pré-National Masculin » saison 2011/2012, se rapporter au tableau des montées et descentes joint en annexe.
Le club classé premier à l'issue des play-off, est déclaré champion d'honneur régional 2010-2011, sous réserve du respect des obligations régionales ci-après.
2. Pour les descendants en championnats départementaux pour la saison 2011-2012, le nombre sera dépendant du nombre de descente du championnat de France (voir tableau en annexe).
3. Au cas où une équipe d'honneur n'accepterait pas la montée ou ne pourrait accéder pour non-respect des obligations régionales, **les équipes descendantes du championnat « Pré-National Masculin » seront repêchées** par priorité de classement. De même qu'une équipe départementale refusant la montée en championnat régional **sera remplacée par une équipe d'honneur descendante** par priorité de classement.

OBLIGATIONS REGIONALES

1. Pour accéder au championnat d'excellence, l'entraîneur devra obligatoirement être en règle avec le statut régional de l'entraîneur soit : au minimum de **niveau 3 "entraîneur jeune/junior"** recyclé ou en formation, ou justifier de l'adaptation de rattrapage de niveau mise en place par la commission technique. (voir ci-après)
2. Respecter la chartre d'arbitrage (Championnat à désignation)
3. Posséder au minimum **une équipe de jeunes masculins** (cadets à poussins) en compétition pendant toute la saison ou **une école de mini basket** participant aux plateaux départementaux.

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux
2. Le championnat régional d'Honneur Masculin est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante : après constitution de deux poules NORD (A) et SUD (B), il se déroulera :
 - **Une première phase** en championnat classique par matchs aller/retour
 - **Dates** : du 25 septembre 2010 au 12 février 2010
 - **Une deuxième phase de classement** en championnat classique aller/retour
 - **Dates** : du 12 mars 2010 au 14 mai 2010
 - **Principe de la deuxième phase** : Trois poules seront recomposées en fonction du classement de la première phase
 - **Poule 1** : les 3 premiers de chaque poule. **Cette poule sera celle qui déterminera les montées en championnat PRE NATIONAL pour la saison 2011/2012**
 - **Poule 2** : Les équipes de chaque poule classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}
 - **Poule 3** : les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule NORD et classées 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} de la poule SUD. **Cette poule sera celle qui déterminera les descentes en championnat départemental**
 - **Lors de cette deuxième phase, les équipes de la même poule initiale qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontreront plus. Leurs résultats de la première phase seront repris pour le classement de cette deuxième phase.**
 - Afin de prévoir, dès le début de saison, vos réservations de gymnase pour la deuxième phase, vous noterez les points suivants :
 - Les équipes de la **poule Nord** recevront les 12 mars, 02 avril et 30 avril 2011
 - Les équipes de la **poule Sud** recevront les 19 mars, 09 avril et 14 mai 2011

POULE 1						POULE 2					
MATCH ALLER						MATCH ALLER					
12-mars-10		19-mars-10		2-avr.-10		12-mars-10		19-mars-10		2-avr.-10	
1A	3B	1B	2A	1A	1B	4A	6B	4B	5A	4A	4B
2A	2B	2B	1A	2A	3B	5A	5B	5B	4A	5A	6B
3A	1B	3B	3A	3A	2B	6A	4B	6B	6A	6A	5B
MATCH RETOUR						MATCH RETOUR					
9-avr.-10		30-avr.-10		14-mai-10		9-avr.-10		30-avr.-10		14-mai-10	
3B	1A	2A	1B	1B	1A	6B	4A	5A	4B	4B	4A
2B	2A	1A	2B	3B	2A	5B	5A	4A	5B	6B	5A
1B	3A	3A	3B	2B	3A	4B	6A	6A	6B	5B	6A

POULE 1					
MATCH ALLER					
12-mars-10		19-mars-10		2-avr.-10	
7A	7B	7B	8A	7B	/
8A	8B	8B	/	8B	7A
/	9B	9B	7A	9B	8A
MATCH RETOUR					
9-avr.-10		30-avr.-10		14-mai-10	
7B	7A	8A	7B	/	7B
8B	8A	/	8B	7A	8B
9B	/	7A	9B	8A	9B

3. Tous litiges de composition de championnat 2010/2011 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CHARTE DE L'ENTRAÎNEUR

1. Toute équipe opérant en Honneur Région doit avoir un entraîneur de Niveau 3 "recyclé" (Entraîneur Jeunes/Juniors).
2. Chaque saison sportive, la Ligue organise début septembre, **une journée annuelle de Pré-Saison (JAPS)**, obligatoire pour les entraîneurs de ces deux divisions.
Cette journée permet aux entraîneurs de revalider leur carte pour la saison en cours. Pour toute absence non justifiée à la journée annuelle de Pré-Saison, le club se verra infliger une sanction financière de **300€**. En cas d'absence justifiée une possibilité de rattraper la journée sera donnée.
Par justification, nous entendons la présentation d'un certificat médical, une attestation de travail, une attestation de gendarmerie.
3. **Pour les entraîneurs qui seraient d'un niveau inférieur au Niveau 3**, se référer au tableau ci-dessous pour être en conformité avec la charte. Tous manquements à ces obligations seront soumis à l'amende financière prévue ci-dessous.

Niveau du diplôme	Obligations	Sanctions
BE, Niveau 4, Niveau 3	Participation à la JAPS	300 €
Niveau 2, Niveau 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €
Niveau 0 (pas de diplôme)	Participation à la JAPS + 2 soirées Techniques (*)	300 €
Si Entraîneur en Formation (stage (s) + évaluation)		
En formation BE 1, Niveau 4, Niveau 3	Participation à la JAPS	300 €
En formation Niveau 2, Niveau 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €

NB : Les journées techniques doivent être agréées FFBB ou ligue.

(*) **La participation aux journées techniques, doit avoir été faite avant la fin du Championnat. Les dates, thèmes et lieux de ces soirées vous seront communiqués ultérieurement, via le site de la Ligue : www.ligue-ca-basket.com**

CHARTE D'ARBITRAGE

Un club respecte la charte de l'arbitrage si :

Art. 1 :

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

et

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- **Soit dans un stage d'été labellisé "C.F.A.M.C.",**
- **Soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- **Soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de leur formation

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune des équipes est associé un arbitre **en activité**.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.
- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement au nombres d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- **Le nombre d'arbitres exigé en saison « N » est celui des équipes de la saison « N. »**

- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée a ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.
- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle "à posteriori" de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de Saint Malo. **En première saison de non-respect** de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, **une pénalité financière est appliquée**. Son montant a été fixé à **cent cinquante euros par arbitre manquant** au regard du premier article de la Charte.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. **La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations**.

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un "crédit d'arbitres" valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Le montant total des indemnités réglées aux arbitres et aux O.T.M. **désignés par la CRAMC** sera facturé à parts égales aux deux clubs concernés par le match.

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 des règlements fédéraux)

SAISIE des RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux clubs.

CHAMPIONNAT HONNEUR MASCULIN

COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

SENIORS HONNEUR A (Nord)

BASKET CLUB HARAUCOURT

SIMON Benoit

23 rue de Roche 08450 HARAUCOURT
Tél. 03.10.90.00.59 ou Port. 06.77.25.49.30
Mail : simon.benoit@ennemane.net

Salle Léon Joosten

Rue de la Gare 08450 HARAUCOURT
Tél. 03.24.26.81.00

B.C.H.

Maillots : Jaune

EN AVANT LA VAILLANTE DE VRIGNE AUX BOIS

BIAUELLE Véronique

4 rue Emile Zola – 08330 VRIGNE AUX BOIS
Tél. 03.24.52.22.09 Fax 03.24.54.38.90
Mail : eavrigneauxbois.basket@wanadoo.fr

Salle Bérégovoy

13 rue Jean Jaurès 08330 VRIGNE AUX BOIS
Tél. 03.24.52.25.25

E.A.V.V.

Maillots : Rouge

ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES 2

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48
Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.55.55.10

E.C.M.

Maillots : Bleu

ETOILE BLEUE DE VOUZIERES

BRETON Sébastien

BP 74 08400 VOUZIERES
Tél. 06.21.25.11.70
Mail : etoilebleuevouziers@gmail.com

Gymnase Caquot

6 Rue de la Fusion 08400 VOUZIERES
Tél. 03.24.71.88.16

E.B.V.

Maillots : Bleu

MARCASSINS DE REVIN

CLEMENT Chantal

23 rue Roger Salengro 08500 REVIN
Tél. 03.24.40.08.44
Mail : julien.clement4@wanadoo.fr

Cosec de Revin

Rue Roger Salengro 08500 REVIN
Tél. 03.24.40.27.70

MJEP CORMONTREUIL 2

GRASCHA Sheila

14 rue des Campanules 51350 CORMONTREUIL
Tél : 06.26.76.99.45
Mail : sheilalamontgrasha@gmail.com

Gymnase de la Paix

Rue de la Paix 51350 CORMONTREUIL
Tél. 03.26.85.20.44

RETHEL SPORTIF BASKET

ALLARD Fatima

4 rue Réginald Flack 08220 SERAINCOURT
Mail : allard.fatima@orange.fr

Gymnase Mermoz (à côté de la piscine)

Rue Normandie Niémen 08300 RETHEL
Tél. 03.24.38.59.34

UNION SPORTIVE LAIFOUR

WUITHIER Joël

15 route de Deville 08800 LAIFOUR
Tél. 03.24.32.68.06
Port. 06 27 42 15 24

Mail : joel.wuithier@sfr.fr

Salle Jean Gillard

Rue de la Gare 08800 LAIFOUR

M.R.

Maillots : Rouge/Blanc

M.J.E.P.C.

Maillots : Blanc

R.S.B.

Maillots : Rouge

U.S.L.

Maillots : Jaune et noir

CALENDRIER SENIORS HONNEUR A

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
18/09/2010	18h30	73 - 44	1001	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	1029	58 - 71	20h30	22/01/2011
18/09/2010	20h30	59 - 52	1002	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	RETHEL SPORTIF BASKET	1030	72 - 71	20h30	22/01/2011
18/09/2010	20h30	63 - 60	1003	MARCASSINS DE REVIN	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	1031	50 - 87	20h30	22/01/2011
16/10/2010	20h30	81 - 71	1004	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	1032	60 - 79	17h00	22/01/2011
25/09/2010	18h30	58 - 43	1005	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	MARCASSINS DE REVIN	1033	71 - 84	20h30	11/12/2010
25/09/2010	20h30	60 - 76	1006	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	1034	57 - 80	20h30	11/12/2010
25/09/2010	20h30	68 - 36	1007	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	1035	87 - 53	20h30	11/12/2010
25/09/2010	18h30	93 - 57	1008	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	RETHEL SPORTIF BASKET	1036	63 - 75	20h30	11/12/2010
02/10/2010	20h30	79 - 61	1009	MARCASSINS DE REVIN	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	1037	66 - 80	20h30	08/01/2011
19/02/2010	20h30	67 - 85	1010	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	1038	57 - 100	20h30	08/01/2011
02/10/2010	18h30	51 - 64	1011	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	RETHEL SPORTIF BASKET	1039	58 - 75	20h30	08/01/2011
23/10/2010	17h00	61 - 49	1012	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	1040	51 - 72	18h00	08/01/2011
09/10/2010	20h30	80 - 54	1013	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	MARCASSINS DE REVIN	1041	89 - 50	20h30	15/01/2011
09/10/2010	20h30	62 - 88	1014	RETHEL SPORTIF BASKET	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	1042	56 - 97	20h30	15/01/2011
09/10/2010	18h30	69 - 31	1015	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	1043	88 - 42	20h30	15/01/2011
09/10/2010	20h30	73 - 91	1016	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	1044	44 - 61	18h30	15/01/2011
06/11/2010	20h30	69 - 58	1017	MARCASSINS DE REVIN	RETHEL SPORTIF BASKET	1045	72 - 79	20h30	29/01/2011
06/11/2010	20h30	86 - 54	1018	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	1046	72 - 64	18h30	29/01/2011
06/11/2010	17h00	52 - 60	1019	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	1047	62 - 81	20h30	29/01/2011
06/11/2010	20h30	53 - 82	1020	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	1048	50 - 87	20h30	29/01/2011
13/11/2010	18h00	57 - 64	1021	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	MARCASSINS DE REVIN	1049	49 - 70	20h30	05/02/2011
13/11/2010	18h30	76 - 64	1022	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR 2	1050	64 - 75	20h30	05/02/2011
13/11/2010	20h30	73 - 78	1023	RETHEL SPORTIF BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	1051	58 - 69	20h30	05/02/2011
13/11/2010	20h30	103 - 39	1024	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	1052	94 - 54	20h30	05/02/2011
20/11/2010	20h30	61 - 75	1025	MARCASSINS DE REVIN	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	1053	69 - 87	20h30	12/02/2011
20/11/2010	20h30	95 - 34	1026	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	1054	67 - 32	18h30	12/02/2011
20/11/2010	20h30	74 - 54	1027	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	RETHEL SPORTIF BASKET	1055	70 - 75	20h30	12/02/2011
20/11/2010	20h30	64 - 54	1028	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	1056	47 - 55	20h30	12/02/2011

CHAMPIONNAT HONNEUR MASCULIN

COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

SENIORS HONNEUR B (sud)

AS. FOYER ROMILLY

BAR Laurent

12 rue de la République 10510 ORIGNY LE SEC
Tél. 03.25.24.46.73 Fax : 03.25.71.87.74
Mail : laurent.bar@urssaf.fr ou laurent.bar10@orange.fr

Gymnase

2 avenue du Gal Leclerc 10100 ROMILLY S/SEINE
Tél. 03.25.24.95.59

A.S.F.R.

Maillots : Blanc ou rouge

ASPTT. CHALONS EN CHAMPAGNE

EDEL Xavier

15 Rue Jacques Duclos 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Mail : asptt51.basket@orange.fr
Tel. 06.30.22.51.38

Gymnase J. François Keizer - complexe Saché

150 bis avenue des Alliés 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél. 03.26.67.54.26

Maillots : Vert

ASPTT CH.

BASKET SANCEO TROYEN

DUBUS Annie

Résidence Blanche Pierre
1 Rue de l'Ouest 10300 SAINTE SAVINE
Tél. 06.08.98.10.77
mail : abdubus@aol.com

Gymnase Fernand Ganne

Rue Fernand Ganne 10800 ST JULIEN LES VILLAS
Tél. 03.25.75.21.17

B.S.T. 1

Maillots : Bleu

ESPERANCE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE

MERCIER Lydie

6 Groupe Libération Nord 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. 03.26.65.52.02 Port. 06.23.12.21.78
Mail : lydiemercier@hotmail.fr

Gymnase Daniel Cabot

Rue Lemoine 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél. 03.26.68.51.05 – 06.60.30.46.12

E.B.C.C.

Maillots : Noir/Blanc

ESPE NOGENT

THORELLE Alain

10400 TREMBLAY
Tél. 06.72.93.76.77

Mail : alain.thorelle@ville-nogent-sur-seine.fr

Salle Sanson

Avenue Saint-Roch 10400 NOGENT SUR SEINE
Tél. 03.25.39.99.76

LA FERTONNE

CELLIER Hervé

72 ruelle Doyen 51230 FERRE CHAMPENOISE
Tél/Fax. 03.26.42.42.08

Mail : sylher.cellier@worldonline.fr

Gymnase municipal

Rue de la Libération 51230 FERRE CHAMPENOISE
Tél. 03.25.81.34.14

SAINT DIZIER BASKET

Philippe REIST

12, Allée Camille Flammarion 52100 SAINT DIZIER
Tél. 06.08.17.21.78

Mail : reist.philippe@orange.fr

Gymnase Anne Frank

Boulevard Salvator Allendé 52100 SAINT DIZIER
Tél. 03.25.05.90.74

SAINTE SAVINE BASKET

LETHENET Ludovic

Gymnase Volbart
16 rue Jules Hémarde 10300 SAINTE SAVINE
Tél/Fax 03.25.79.35.54 Port. 06.20.30.25.70

Mail : ludovic.letenet@wanadoo.fr

Gymnase Volbart

16 rue Jules Hémarde 10300 SAINTE SAVINE
Tél. 03.25.79.35.54

UNION SPORTIVE DE SEZANNE

GAUDRY André

9 rue des Limonières 51120 SEZANNE
Tél. 03.26.80.61.92

Mail : Gaudryph@wanadoo.fr

Maison des Sports

rue Aristide Briand 51120 SEZANNE
Tél. 03.26.80.64.46

E.N.

Maillots : Vert

L.F.

Maillots : Blanc

S.D.B.

Maillots : Blanc

S.S.B.

Maillots : Jaune

U.S.S.

Maillots : Jaune

CALENDRIER SENIORS HONNEUR B

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
18/09/2010	20h30	50 - 56	1100	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	ASF ROMILLY	1145	67 - 68	20h30	27/11/2010
18/09/2010	20h30	57 - 60	1101	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	SAINTE SAVINE BASKET	1146	62 - 88	20h30	27/11/2010
18/09/2010	17H15	85 - 43	1102	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	1147	103 - 48	20h30	27/11/2010
18/09/2010	20h30	54 - 50	1103	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	BASKET SANCEO TROYEN	1148	54 - 48	20h30	27/11/2010
18/09/2010	20h30		1104	SAINTE SAVINE BASKET	Exempt - EXEMPT	1149		20h30	27/11/2010
25/09/2010	20h30	55 - 83	1105	BASKET SANCEO TROYEN	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1150	53 - 77	20h30	04/12/2010
25/09/2010	20h30	81 - 74	1106	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	1151	42 - 57	20h30	04/12/2010
25/09/2010	17h15	55 - 63	1107	SAINTE SAVINE BASKET	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	1152	69 - 81	20h30	22/01/2011
25/09/2010	20h30	61 - 60	1108	ASF ROMILLY	SAINTE SAVINE BASKET	1153	67 - 72	20h30	04/12/2010
25/09/2010	20h30		1109	Exempt - EXEMPT	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	1154		20h30	04/12/2010
02/10/2010	20h30	88 - 75	1110	SAINTE SAVINE BASKET	SAINTE SAVINE BASKET	1155	0 - 20	17H15	11/12/2010
02/10/2010	20h30	70 - 55	1111	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	1156	71 - 68	20h30	11/12/2010
02/10/2010	20h30	74 - 64	1112	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	BASKET SANCEO TROYEN	1157	59 - 71	20h30	11/12/2010
02/10/2010	17H15	73 - 48	1113	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	1158	89 - 72	20h30	11/12/2010
02/10/2010	20h30		1114	ASF ROMILLY	Exempt - EXEMPT	1159		20h30	11/12/2010
09/10/2010	20h30	76 - 65	1115	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	1160	73 - 49	20h30	08/01/2011
09/10/2010	20h30	57 - 44	1116	BASKET SANCEO TROYEN	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	1161	65 - 50	20h30	08/01/2011
09/10/2010	20h30	80 - 71	1117	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	SAINTE SAVINE BASKET	1162	42 - 94	17h15	08/01/2011
09/10/2010	20h30	67 - 61	1118	ASF ROMILLY	SAINTE SAVINE BASKET	1163	94 - 66	20h30	08/01/2011
09/10/2010	20h30		1119	Exempt - EXEMPT	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1164		20h30	08/01/2011
16/10/2010	20h30	75 - 68	1120	ASF ROMILLY	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	1165	64 - 65	20h30	15/01/2011
16/10/2010	20h30	67 - 74	1121	SAINTE SAVINE BASKET	BASKET SANCEO TROYEN	1166	67 - 61	20h30	15/01/2011
16/10/2010	20h30	65 - 74	1122	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	1167	68 - 77	20h30	15/01/2011
16/10/2010	20h30	59 - 82	1123	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1168	50 - 96	17H15	15/01/2011
16/10/2010	20h30		1124	SAINTE SAVINE BASKET	Exempt - EXEMPT	1169		20h30	15/01/2011
30/10/2010	20h30	79 - 48	1125	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	1170	99 - 87	20h30	29/01/2011
30/10/2010	20h30	68 - 58	1126	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	SAINTE SAVINE BASKET	1171	61 - 65	20h30	29/01/2011
30/10/2010	20h30	38 - 56	1127	ASF ROMILLY	BASKET SANCEO TROYEN	1172	38 - 74	20h30	29/01/2011
30/10/2010	20h30	51 - 57	1128	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	SAINTE SAVINE BASKET	1173	56 - 60	20h30	29/01/2011
30/10/2010	20h30		1129	Exempt - EXEMPT	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	1174		20h30	29/01/2011
06/11/2010	20h30	61 - 59	1130	SAINTE SAVINE BASKET	BASKET SANCEO TROYEN	1175	58 - 66	20h30	05/02/2011
06/11/2010	20h30	51 - 91	1131	ASF ROMILLY	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	1176	55 - 83	20h30	05/02/2011
06/11/2010	20h30	68 - 86	1132	SAINTE SAVINE BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1177	0 - 20	17H15	05/02/2011
06/11/2010	20h30	58 - 68	1133	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	1178	73 - 61	20h30	05/02/2011
06/11/2010	20h30		1134	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	Exempt - EXEMPT	1179		20h30	05/02/2011
13/11/2010	20h30	81 - 61	1135	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	SAINTE SAVINE BASKET	1180	68 - 59	17h15	12/02/2011
13/11/2010	20h30	49 - 96	1136	ASF ROMILLY	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1181	25 - 87	20h30	12/02/2011
13/11/2010	20h30	94 - 70	1137	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	SAINTE SAVINE BASKET	1182	74 - 70	17h15	12/02/2011
13/11/2010	20h30	63 - 46	1138	BASKET SANCEO TROYEN	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	1183	75 - 70	20h30	12/02/2011
13/11/2010	20h30		1139	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	Exempt - EXEMPT	1184	59 - 77	20h30	12/02/2011
20/11/2010	20h30	69 - 78	1140	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	LA FERTONNE FERÉ-CHAMPENOISE	1185	59 - 77	20h30	19/02/2011
20/11/2010	17h15	80 - 85	1141	SAINTE SAVINE BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	1186	69 - 90	17H15	19/02/2011
20/11/2010	20h30	83 - 66	1142	ASF ROMILLY	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	1187	56 - 77	20h30	19/02/2011
20/11/2010	17h15	74 - 64	1143	SAINTE SAVINE BASKET	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	1188	61 - 71	20h30	19/02/2011
20/11/2010	20h30		1144	Exempt - EXEMPT	BASKET SANCEO TROYEN	1189		20h30	19/02/2011

CHAMPIONNAT HONNEUR MASCULIN – PO -

CLASSEMENT A LA FIN DE LA PREMIERE PHASE APRES APPLICATION DE LA CHARTE D'ARBITRAGE

Poule A

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	27	14	13	1	0	0	0	0	1089	756	0,0000
2	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	24	14	10	4	0	0	0	0	1065	958	0,0000
4	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	23	14	9	5	0	0	0	0	966	844	1,1446
3	MJEP CORMONTREUIL BASKET-2	22	14	9	5	0	0	1	0	999	783	1,2759
5	MARCASSINS DE REVIN	20	14	6	8	0	0	0	0	894	991	0,0000
6	RETHEL SPORTIF BASKET	18	14	5	9	0	0	1	0	909	1013	0,0000
7	ETOILE BLEUE VOUZIERES	17	14	3	11	0	0	0	0	830	1079	0,0000
8	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS-2	15	14	1	13	0	0	0	0	692	1020	0,0000

Poule B

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points			Egalié
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot	
1	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	32	16	16	0	0	0	0	0	1330	854	0,0000	
2	LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE	29	16	13	3	0	0	0	0	1154	1004	0,0000	
3	BASKET SANCEO TROYEN	25	16	9	7	0	0	0	0	991	940	0,0000	
4	SAINTE SAVINE BASKET	23	16	7	9	0	0	0	0	1047	1059	0,0000	
5	ASF ROMILLY	22	16	6	10	0	0	0	0	909	1167	0,0000	3V-1D
6	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	22	16	6	10	0	0	0	0	1027	1123	0,0000	2V-2D
7	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	22	16	6	10	0	0	0	0	1030	1086	0,0000	1V-3D
8	SAINT DIZIER BASKET	20	16	6	8	2	0	0	0	965	999	0,0000	
9	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	19	16	3	13	0	0	0	0	943	1164	0,0000	

Art. 62 : Egalité (concernant ASRF- ASPTT – USS)

Si à la fin de la compétition :

1. Deux Groupements sportifs ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour le calcul du point avérage. Elles seront classées en fonction du meilleur point avérage.

En cas d'égalité de ce dernier, il sera fait appel au quotient pour départager les équipes à égalités. (Règlement officiel)

2. Trois Groupements sportifs ou plus ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour un nouveau classement. Elles seront classées en fonctions des résultats obtenus.

Si deux Groupements sportifs sont encore à égalité, il sera fait application des règles fixées en 1.

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux
2. Le championnat régional d'Honneur Masculin est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante : après constitution de deux poules NORD (A) et SUD (B), il se déroulera :
 - **Une première phase** en championnat classique par matchs aller/retour
 - **Dates** : du 25 septembre 2010 au 12 février 2010
 - **Une deuxième phase de classement** en championnat classique aller/retour
 - **Dates** : du 12 mars 2010 au 14 mai 2010
 - **Principe de la deuxième phase** : Trois poules seront recomposées en fonction du classement de la première phase
 - **Poule A** : les 3 premiers de chaque poule. **Cette poule sera celle qui déterminera les montées en championnat PRE NATIONAL pour la saison 2011/2012**
 - **Poule B** : Les équipes de chaque poule classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}
 - **Poule C** : les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule NORD et classées 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} de la poule SUD. **Cette poule sera celle qui déterminera les descentes en championnat départemental**
 - **Lors de cette deuxième phase, les équipes de la même poule initiale qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontreront plus. Leurs résultats de la première phase seront repris pour le classement de cette deuxième phase.**

POULE A PO

- ✓ BASKET CLUB DE HARAUCOURT
- ✓ UNION SPORTIVE DE LAIFOUR
- ✓ ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ
- ✓ ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE
- ✓ LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE
- ✓ BASKET SANCEO TROYEN

Classement provisoire tenant compte des rencontres déjà disputées de la première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	8	4	4	0	0	0	0	0	322	228	1,4123
2	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	8	4	4	0	0	0	0	0	326	238	1,3698
3	LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE	6	4	2	2	0	0	0	0	228	260	0,0000
4	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	5	4	1	3	0	0	0	0	264	282	0,9362
5	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	5	4	1	3	0	0	0	0	265	335	0,7910
6	BASKET SANCEO TROYEN	4	4	0	4	0	0	0	0	206	268	0,0000

POULE B PO

- ✓ MJEP CORMONTREUIL BASKET-2
- ✓ MARCASSINS DE REVIN
- ✓ RETHEL SPORTIF BASKET
- ✓ SAINTE SAVINE BASKET
- ✓ ASF ROMILLY
- ✓ ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Classement provisoire tenant compte des rencontres déjà disputées de la première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	SAINTE SAVINE BASKET	7	4	3	1	0	0	0	0	303	252	0,0000
2	MJEP CORMONTREUIL BASKET	6	4	2	2	0	0	0	0	303	245	1,2367
3	ASF ROMILLY	6	4	2	2	0	0	0	0	272	298	0,9128
5	MARCASSINS DE REVIN	6	4	2	2	0	0	0	0	254	284	0,8944
6	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	5	4	1	3	0	0	0	0	262	287	0,0000

POULE C PO

- ✓ ETOILE BLEUE VOUZIERS
- ✓ EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS-2
- ✓ UNION SPORTIVE DE SEZANNE
- ✓ SAINT DIZIER BASKET
- ✓ ESPERANCE NOGENT SUR SEINE

Classement provisoire tenant compte des rencontres déjà disputées de la première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	7	4	3	1	0	0	0	0	276	258	0,0000
2	SAINT DIZIER BASKET	6	4	2	2	0	0	0	0	300	257	0,0000
3	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	5	4	1	3	0	0	0	0	245	306	0,0000
4	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	3	2	1	1	0	0	0	0	131	115	1,1391
5	ETOILE BLEUE VOUZIERS	3	2	1	1	0	0	0	0	115	131	0,8779

3. Tous litiges de composition de championnat 2010/2011 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CALENDRIER PO HONNEUR - POULE A

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
12/03/2011	20h30	63 - 67	200	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	BASKET SANCEO TROYEN	245	46 - 42	20h30	09/04/2011
12/03/2011	20h30	89 - 63	201	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE	246	55 - 84	20h30	09/04/2011
12/03/2011	20h30	88 - 66	202	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	247	69 - 67	17h15	09/04/2011
19/03/2011	20h30	62 - 58	209	BASKET SANCEO TROYEN	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	254	78 - 70	20h30	30/04/2011
19/03/2011	20h30	74 - 77	210	LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	255	67 - 78	18h30	30/04/2011
19/03/2011	20h30	48 - 66	211	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	256	55 - 67	20h30	30/04/2011
02/04/2011	18h30	51 - 55	219	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	BASKET SANCEO TROYEN	264	62 - 68	20h30	14/05/2011
02/04/2011	20h30	65 - 85	229	UNION SPORTIVE DE LAIFOUR	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	274	64 - 86	20h30	14/05/2011
02/04/2011	20h30	54 - 53	236	LA FERTONNE FERRE-CHAMPENOISE	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	281	75 - 70	20h30	14/05/2011

CALENDRIER PO HONNEUR - POULE B

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
12/03/2011	18h30	82 - 39	203	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	248	57 - 59	20h30	09/04/2011
12/03/2011	20h30	76 - 62	204	MARCASSINS DE REVIN	ASF ROMILLY	249	71 - 58	20h30	09/04/2011
12/03/2011	20h30	66 - 65	205	SAINTE SAVINE BASKET	RETHEL SPORTIF BASKET	250	71 - 87	20h30	09/04/2011
19/03/2011	20h30	81 - 57	212	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	MARCASSINS DE REVIN	257	49 - 73	20h30	30/04/2011
19/03/2011	20h30	61 - 78	213	ASF ROMILLY	RETHEL SPORTIF BASKET	258	52 - 119	20h30	30/04/2011
19/03/2011	20h30	70 - 52	214	SAINTE SAVINE BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	259	50 - 72	18h30	30/04/2011
02/04/2011	20h30	61 - 49	222	RETHEL SPORTIF BASKET	ASPTT DE CHALONS EN CHAMPAGNE	267	81 - 54	17h15	14/05/2011
02/04/2011	20h30	70 - 66	232	MARCASSINS DE REVIN	SAINTE SAVINE BASKET	277	68 - 81	20h30	14/05/2011
02/04/2011	20h30	55 - 85	239	ASF ROMILLY	MJEP CORMONTREUIL BASKET 2	284	56 - 97	20h30	14/05/2011

CALENDRIER PO HONNEUR - POULE C

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
12/03/2011	20h30	83 - 100	206	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	251	79 - 72	20h30	09/04/2011
12/03/2011	18h30	FORFAIT SDB	207	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	SAINT DIZIER BASKET	252	FORFAIT SDB	17h15	09/04/2011
12/03/2011			208	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	EXEMPT	253			09/04/2011
19/03/2011	20h30	89 51	215	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	260	68 - 69	18h30	30/04/2011
19/03/2011		FORFAIT SDB	226	SAINT DIZIER BASKET	EXEMPT	271			30/04/2011
19/03/2011	20h30	89 - 84	234	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	279	61 - 101	20h30	30/04/2011
02/04/2011	17h15	FORFAIT SDB	242	SAINT DIZIER BASKET	ETOILE BLEUE VOUZIERIS	287	FORFAIT SDB	20h30	14/05/2011
02/04/2011	20h30	98 - 59	243	ESPERANCE NOGENT SUR SEINE	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS 2	288	FORFAIT EN	18h30	14/05/2011
02/04/2011			239	UNION SPORTIVE DE SEZANNE	EXEMPT	289			14/05/2011

CHAMPIONNAT PRE NATIONAL FEMININ

10 CLUBS PARTICIPANTS :

AS ST BRICE COURCELLES
BASKET CLUB de SAINT ANDRE les VERGERS
BASKET CLUB HARAUCOURT
BASKET CLUB SEDANAIS
EAV VRIGNE AUX BOIS
ENERGIE TROYENNE
MJEP CORMONTREUIL
REIMS BASKET FEMININ
SAINTE SAVINE BASKET
UNION CITES en CHAMPAGNE BASKET

ASSBC
BCSA
BCH
BCS
EAVV
ET
MJEPC
RBF
SSB
UCCB

REGLEMENT PARTICULIER

MONTEES - DESCENTES

(En fonction des descentes de championnat de France)

1. Le vainqueur de la saison 2010/2011 est déclaré champion de « PRE NATIONAL FEMININ » à l'issue du WE féminin et accède au championnat de France de NF 3 pour la saison 2011/2012, sous réserve du respect des obligations régionales ci-après.
2. Les descendants en fin de saison seront déterminés en fonction du nombre de montants départementaux.

OBLIGATIONS REGIONALES

1. Pour accéder au niveau national, l'entraîneur devra obligatoirement être en règle avec le statut régional de l'entraîneur soit : au minimum de **niveau 4 "entraîneur régional"** recyclé ou en formation. Statut de l'entraîneur (voir ci-après)
2. Respecter la charte d'arbitrage (voir ci-après)
3. Posséder au minimum **une équipe de jeunes féminines** (de cadettes à poussines) en compétition pendant toute la saison ou **une école de mini-basket**, participant aux plateaux départementaux.

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux (chapitre 3 de l'annuaire général)
2. Le championnat régional « PRE NATIONAL FEMININ » est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante :
3. **Une première phase**
 - En championnat classique aller/retour
 - Dates : 03 OCTOBRE 2010 au 17 AVRIL 2011

- **Une deuxième phase**

- Cette deuxième phase ne concerne que les 4 premières équipes du classement à l'issue de la première phase.
- Cette phase se déroulera lors du WE féminin organisé les 07 et 08 mai 2011.
- Samedi 07 mai 2011 : plateau 1/2 finales
 - Lieu et horaires à déterminer
 - 1^{er} contre 4^{ème}
 - 2^{ème} contre 3^{ème}
- Dimanche 08 mai 2011 : finale
 - Lieu et horaires à déterminer
 - Les vainqueurs des 1/2 finales se rencontrent pour le titre et l'accèsion en NF3

CHARTRE DE L'ENTRAÎNEUR

1. Toute équipe opérant en Excellence Régionale Féminine ne pourra accéder à la Nationale **3** si son entraîneur, durant toute la saison sportive n'est pas en règle avec le statut de l'entraîneur.
2. **L'entraîneur doit être de Niveau 4 "recyclé" (Entraîneur Région).**
3. Chaque saison sportive, la Ligue organise début septembre, **une journée annuelle de Pré-Saison (JAPS)**, obligatoire pour les entraîneurs de ces deux divisions.
 Cette journée permet aux entraîneurs de revalider leur carte pour la saison en cours. Pour toute absence non justifiée à la journée annuelle de Pré-Saison, le club se verra infliger une sanction financière de **300€**. En cas d'absence justifiée une possibilité de rattraper la journée sera donnée.
 Par justification, nous entendons la présentation d'un certificat médical, une attestation de travail, une attestation de gendarmerie.

Pour les entraîneurs qui seraient d'un niveau inférieur au Niveau 4, se référer au tableau ci-dessous pour être en conformité avec la charte. Tous manquements à ces obligations seront soumis à l'amende financière prévue ci-dessous.

Niveau du diplôme	Obligations	Sanctions
BE, Niveau 4	Participation à la JAPS	300 €
Niveau 3, 2, 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €
Niveau 0 (pas de diplôme)	Participation à la JAPS + 2 soirées Techniques (*)	300 €
Si Entraîneur en Formation (stage (s) + évaluation)		
En formation BE 1 et Niveau 4	Participation à la JAPS	300 €
En formation Niveau 3, Niveau 2, Niveau 1	Participation à la JAPS + 1 soirée Technique (*)	300 €

NB : Les journées techniques doivent être agréées FFBB ou ligue.

(*) La participation aux journées techniques, doit avoir été faite avant la fin du Championnat.
 Les dates, thèmes et lieux de ces soirées vous seront communiqués ultérieurement, via le site de la Ligue : www.ligue-ca-basket.com

4. **En cas d'entraîneur joueur**, il n'y a plus l'obligation d'un assistant (attention en cas d'accession en N3, dans cette division l'assistant est exigé et il doit être détenteur du niveau 4 au même titre que l'entraîneur.

CHARTE D'ARBITRAGE

Un club respecte la charte de l'arbitrage si :

Art. 1 :

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

et

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- **Soit dans un stage d'été labellisé "C.F.A.M.C.",**
- **Soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- **Soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de leur formation

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune des équipes est associé un arbitre ***en activité***.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié « arbitre en activité » mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.

- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement aux nombres d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- **Le nombre d'arbitres exigé en saison « N » est celui des équipes de la saison « N. »**
- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée à ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.
- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend à « posteriori » c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle « a priori » est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle « a posteriori » de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de St Malo.

En première saison de non-respect de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, **une pénalité financière est appliquée.** Son montant a été fixé à **cent cinquante euros par arbitre manquant** au regard du premier article de la Charte.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. **La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations.**

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un « crédit d'arbitres » valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Le montant total des indemnités réglées aux arbitres et aux O.T.M. **désignés par la CRAMC** sera facturé à parts égales aux deux clubs concernés par le match.

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 page 35)

SAISIE DES RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux Clubs.

CHAMPIONNAT PRE NATIONAL FEMININ

COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

AS. St BRICE COURCELLES

CORDIER Vincent

39 A rue Ferdinand Buisson 51370 ST BRICE COURCELLES

Mail : vincentcordier51@gmail.com

Tél. 06.62.43.34.31

Complexe sportif Salvador Allende

Rue de Luzarcles 51370 ST BRICE COURCELLES

Tél. 03.26.87.58.27

A.S.S.B.C.

Maillots : Bleu

BASKET CLUB de St ANDRE les VERGERS

BCSA. Maison des Sociétés

21 avenue du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 06.82.92.01.30

Tél : 03.25.79.24.30

Mail : claudе.orcin@wanadoo.fr

Stade Jean Bianchi - Grande salle

15 av. du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 03.25.79.19.87

B.C.S.A.

Maillots : Blanc

BASKET CLUB HARAUCOURT

SIMON Benoit

23 rue de Roche 08450 HARAUCOURT

Tél.03.10.90.00.59 - (bureau) 03.24.27.78.85 - Port. 06.77.25.49.30

Mail : simon.benoit@ennemane.net

Salle Léon Joosten

Rue de la Gare 08450 HARAUCOURT

Tél. 03.24.26.81.00

B.C.H.

Maillots : Jaune

BASKET CLUB SEDANAIS

BAR Corinne

21 boulevard Victor Hugo 08200 SEDAN

Tél : 03.24.27.07.33 - Port : 06.61.65.57.39 - Fax : 03.24.29.27.45

Mail : corinnebar@neuf.fr

COSEC Porte de Balan

08200 SEDAN

Tél. 03.24.29.64.40

B.C.S.

Maillots : Bleu

EN AVANT LA VAILLANTE DE VRIGNE-AUX-BOIS

BIAUELLE Véronique

4 rue Emile Zola 08330 VRIGNE-AUX-BOIS

Tél : 03.24.52.22.09

Mail : eavrigneauxbois.basket@wanadoo.fr

Salle P. Bérégovoy

13 rue Jean Jaurès 08330 VRIGNE-AUX-BOIS

Tél. 03.24.52.22.09

E.A.V.V.

Maillots : Rouge

ENERGIE TROYENNE

GATOUILLAT Didier

11 rue du Docteur Calmette
Tél / Fax : 06.74.22.49.42
Mail : didier.gats1@free.fr

10300 SAINT SAVINE

COSEC des Terrasses

30 boulevard Jules Guesde
Tél. 03.25.81.45.56

10000 TROYES

MJEP CORMONTREUIL

GRASCHA Sheila

14 rue des Campanules
Tél : 06.26.76.99.45

Mail : sheilamontgrasha@gmail.com

Gymnase de la Paix

Rue de la Paix
Tél. 03.26.85.20.44

51350 CORMONTREUIL

51350 CORMONTREUIL

REIMS BASKET FEMININ

Secrétariat de R.B.F.

3 impasse Léo Lagrange
Tél / Fax : 03.26.86.26.94

Mail : contact@reimsbasketfeminin.com

Gymnase : En attente

51100 REIMS

SAINTE SAVINE BASKET

LETHENET Ludovic

Gymnase VOLBART
16 rue Jules Hémard
Tél/Fax : 03.2579.35.54

Mail : ludovic.letenet@wanadoo.fr

Gymnase Volbart

16 rue Jules Hemard
Tél. 03.25.79.35.54

10300 SAINTE SAVINE

10300 SAINTE SAVINE

UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET

SIMON Odile

5 Grande rue
Tél.03.26.66.13.53

Mail : osimon2@aliceadsl.fr

Salle des Sports de St Martin sur le Pré

Rue Clovis Jacquiert
Tél. 03.26.65.88.66

51520 RECY

51520 ST MARTIN SUR LE PRE

E.T.

Maillots : Jaune

M.J.E.P.C.

Maillots : Blanc

R.B.F.

Maillots : Magenta / Noir

S.S.B.

Maillots : Jaune ou Bleu

U.C.C.B.

Maillots : Bleu / jaune

CALENDRIER PRE NATIONAL FEMININ

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
03/10/2010	13h00	65 - 44	2001	REIMS BASKET FEMININ	BASKET CLUB SEDANAIS	2046	61 - 40	15h00	16/01/2011
03/10/2010	11h00	41 - 45	2002	AS SAINT BRICE COURCELLES	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	2047	53 - 69	15h00	16/01/2011
03/10/2010	15h00	66 - 67	2003	ENERGIE TROYENNE	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	2048	44 - 67	15h00	16/01/2011
29/10/2010	21h00	46 - 41	2004	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	SAINTE SAVINE BASKET	2049	76 - 41	20h30	20/01/2011
03/10/2010	10h30	80 - 57	2005	MJEP CORMONTREUIL BASKET	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2050	46 - 52	15h00	16/01/2011
10/10/2010	15h00	50 - 38	2006	SAINTE SAVINE BASKET	ENERGIE TROYENNE	2051	53 - 50	20h00	26/01/2011
10/10/2010	15h00	73 - 58	2007	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	AS SAINT BRICE COURCELLES	2052	66 - 43	11h00	30/01/2011
10/10/2010	15h00	54 - 51	2008	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	REIMS BASKET FEMININ	2053	28 - 102	15h00	30/01/2011
10/10/2010	10h30	50 - 45	2009	BASKET CLUB SEDANAIS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	2054	47 - 59	15h00	30/01/2011
10/10/2010	15h30	67 - 26	2010	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2055	59 - 39	15h00	30/01/2011
17/10/2010	15h00	32 - 42	2011	MJEP CORMONTREUIL BASKET	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	2056	46 - 81	15h00	06/02/2011
17/10/2010	13h00	69 - 58	2012	REIMS BASKET FEMININ	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	2057	73 - 37	15h00	06/02/2011
17/10/2010	11h00	81 - 54	2013	AS SAINT BRICE COURCELLES	SAINTE SAVINE BASKET	2058	52 - 68	15h00	06/03/2011
15/10/2010	21H00	57 - 54	2014	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	ENERGIE TROYENNE	2059	64 - 38	20h30	04/02/2011
28/11/2010	10h30	68 - 50	2015	BASKET CLUB SEDANAIS	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2060	43 - 40	15h00	06/02/2011
07/11/2010	15h00	62 - 19	2016	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	AS SAINT BRICE COURCELLES	2061	65 - 35	13h00	13/02/2011
07/11/2010	15h00	37 - 100	2017	SAINTE SAVINE BASKET	REIMS BASKET FEMININ	2062	30 - 107	15h00	13/02/2011
07/11/2010	13h15	48 - 25	2018	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	2063	66 - 63	13h00	13/02/2011
07/11/2010	15h00	57 - 45	2019	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	BASKET CLUB SEDANAIS	2064	55 - 47	15h00	13/02/2011
07/11/2010	15h00	53 - 64	2020	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	ENERGIE TROYENNE	2065	51 - 62	15h00	13/02/2011
14/11/2010	15h00	46 - 52	2021	BASKET CLUB SEDANAIS	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	2066	44 - 59	15h00	13/03/2011
14/11/2010	15h00	56 - 48	2022	MJEP CORMONTREUIL BASKET	SAINTE SAVINE BASKET	2067	61 - 63	10h30	13/03/2011
14/11/2010	17h30	50 - 55	2023	REIMS BASKET FEMININ	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	2068	52 - 55	15h00	13/03/2011
14/11/2010	11h00	56 - 54	2024	AS SAINT BRICE COURCELLES	ENERGIE TROYENNE	2069	53 - 49	11h00	27/03/2011
14/11/2010	15h00	76 - 45	2025	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2070	64 - 45	15h00	13/03/2011
21/11/2010	15h00	77 - 89	2026	ENERGIE TROYENNE	REIMS BASKET FEMININ	2071	26 - 80	17h30	20/03/2011
21/11/2010	15h30	93 - 18	2027	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	2072	56 - 53	15h00	20/03/2011
21/11/2010	15h00	59 - 51	2028	SAINTE SAVINE BASKET	BASKET CLUB SEDANAIS	2073	38 - 63	15h00	20/03/2011
21/11/2010	15h00	60 - 52	2029	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	2074	62 - 47	15h00	20/03/2011
21/11/2010	15h00	36 - 67	2030	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	AS SAINT BRICE COURCELLES	2075	50 - 53	20H30	25/03/2011
23/01/2011	15h00	67 - 18	2031	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	SAINTE SAVINE BASKET	2076	52 - 40	15h00	03/04/2011
23/01/2011	15h00	27 - 43	2032	BASKET CLUB SEDANAIS	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	2077	52 - 50	15h00	03/04/2011
05/12/2010	13h00	56 - 52	2033	MJEP CORMONTREUIL BASKET	ENERGIE TROYENNE	2078	55 - 44	11h00	03/04/2011
03/12/2010	20h30	99 - 26	2034	REIMS BASKET FEMININ	AS SAINT BRICE COURCELLES	2079	63 - 41	21h00	01/04/2011
23/01/2011	13H30	77 - 41	2035	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2080		15h00	03/04/2011
12/12/2010	9h00	75 - 46	2036	AS SAINT BRICE COURCELLES	MJEP CORMONTREUIL BASKET	2081	52 - 77	20h30	08/04/2011
12/12/2010	14h00	52 - 45	2037	ENERGIE TROYENNE	BASKET CLUB SEDANAIS	2082	FORFAIT ET	15h00	10/04/2011
12/12/2010	15h30	58 - 40	2038	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	2083	61 - 47	15h00	10/04/2011
12/12/2010	13h00	53 - 82	2039	SAINTE SAVINE BASKET	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	2084	31 - 82	15h00	10/04/2011
12/12/2010	17h30	66 - 47	2040	REIMS BASKET FEMININ	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	2085	78 - 53	15h00	10/04/2011
09/01/2011	13h15	50 - 40	2041	EA VAILLANTE VRIGNE AUX BOIS	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	2086	37 - 56	15h00	17/04/2011
09/01/2011	15h00	20 - 0	2042	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	ENERGIE TROYENNE	2087	FORFAIT ET	15h00	17/04/2011
09/01/2011	15h00	56 - 53	2043	BASKET CLUB SEDANAIS	AS SAINT BRICE COURCELLES	2088	38 - 43	20h30	06/05/2011
08/01/2011	16h30	26 - 66	2044	MJEP CORMONTREUIL BASKET	REIMS BASKET FEMININ	2089	43 - 66	18h00	16/04/2011
09/01/2011	15h00	73 - 42	2045	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	SAINTE SAVINE BASKET	2090	51 - 63	15h00	17/04/2011

CHAMPIONNATS

JEUNES

CHAMPIONNAT CADETS REGION

7 CLUBS PARTICIPANTS :

AMICALE BASKET SPARNACIEN
EB. CHALONS EN CHAMPAGNE
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES
EVEIL DE RECY ST MARTIN
REIMS CHAMPAGNE BASKET
REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET
SAINT DIZIER BASKET

ABS
EBCC
ECM
ERSM
RCB
RUCB
SDB

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux.
2. Le championnat cadet régional est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante :
 - **Une première phase**
 - **Un CHAMPIONNAT CLASSIQUE en MATCHS ALLER / RETOUR**
 - **Dates : 02-03 octobre 2010 au 12-13 mars 2011**
 - **Une deuxième phase**
 - en 2 tours de play off croisés aller et retour **pour les équipes classées de 1 à 4**
 - en mini championnat en match aller simple **pour les équipes classées de 5 à 7**

Nota : pour le cas des phases finales en rencontre aller/retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre retour, si le point avérage à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des 2 rencontres. Application de l'article 62.5 des règlements régionaux.

PLAY-OFF DES EQUIPES CLASSEES DE 1 A 4

Premier tour de play off

- Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
- Match retour sur le terrain du mieux classé lors de la première phase
- **Dates : 02-03 AVIL 2011 ET 09-10 AVRIL 2011**

Nom des rencontres	ALLER : 02-03 AVRIL 2011		RETOUR : 09-10 AVRIL 2011	
	CM1	4 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
CM2	3 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Deuxième tour de play off :

- **Dates :** 30 avril/01 mai 2011 – 14-15 mai 2011
- **Déroulement :**
 - Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
 - Match retour sur le terrain du mieux classé lors de la première phase,

ALLER 24-25 AVRIL 2010 RETOUR 01-02 MAI 2010		Classement
Vainqueur CM 1	Vainqueur CM 2	Places 1 ^{er} et 2 ^{ème}
Perdant CM 1	Perdant CM 2	Places 3 ^{ème} et 4 ^{ème}

DEUXIEME PHASE DES EQUIPES CLASSEES DE 5 A 7

Mini championnat en un seul match aller simple pour établissement du classement

- **Dates : 02-03 avril 2011, 09-10 avril 2011, 30 avril-01 mai 2011**

3. Tous litiges de composition de championnat 2011/2012 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale

CHARTE D'ARBITRAGE

Un club respecte la charte de l'arbitrage si :

Art. 1 :

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

et

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- **Soit dans un stage d'été labellisé "C.F.A.M.C.",**
- **Soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- **Soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de leur formation

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune des équipes est associé un arbitre **en activité**.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.
- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement aux nombres d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- ***Le nombre d'arbitres exigé en saison "N." est celui des équipes de la saison "N."***
- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée a ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.
- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle à posteriori de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de St Malo.

En première saison de non-respect de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, ***une pénalité financière est appliquée***. Son montant a été fixé à ***cent cinquante euros par arbitre manquant*** au regard du premier article de la Charte.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. ***La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations***.

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un "crédit d'arbitres" valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Le montant total des indemnités réglées aux arbitres et aux O.T.M. **désignés par la CRAMC** sera facturé à parts égales aux deux clubs concernés par le match.

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 des règlements sportifs régionaux)

SAISIE DES RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux Clubs.

CHAMPIONNAT CADETS REGION COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

AMICALE BASKET SPARNACIENNE

GAUTHIER Jean-Louis

2 rue Placet 51200 EPERNAY

Port. 06.87.60.28.12

Mail : gauthier.jeanlouis@sfr.fr

SALLE Henri VIET

Chemin du Beau Soleil 51200 EPERNAY

A.B.S.

Maillots : Blanc/Bleu

ESPERANCE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE

MERCIER Lydie

6 Groupe Libération Nord 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. 03.26.65.52.02 Fax 03.26.64.26.98

Mail : lydiemercier@hotmail.com

Gymnase Daniel Cabot

Rue Lemoine 51000 CHALONS en CHAMPAGNE

Tél. 03.26.68.51.05 – 06.23.12.21.78

E.B.C.C.

Maillots : Jaune

ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48

Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. 03.24.55.55.10

E.C.M.

Maillots : Bleu

EVEIL DE RECY ST MARTIN

AUMERSIER Jean

19 bis Av de Ste Menehould 51000 CHALONS en CHAMPAGNE

Tél. 06.89.28.57.06 Fax. 03 .26.64.20.16

Mail : jean.aumersier@club-internet.fr

Gymnase Pierre Arnould

Rue Marcel Jesson 51520 RECY

Tél. 03.26.21.54.71

E.R.S.M.

Maillots : Tango

REIMS CHAMPAGNE BASKET 1

Secrétariat RCB

5 Impasse Léo Lagrange 51100 REIMS
Tél. 03.26.86.30.41 – Port. 06.12.81.54.47 - Fax. 03.26.86.30.43
Mail : fo.rcb@wanadoo.fr

Gymnase Roland Bourgoïn (anciennement Joliot Curie)

Avenue François Mauriac 51100 REIMS
Tél. 03.26.05.84.71

R.C.B. 1

Maillots : Rouge

REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET

BAUDESSON Gérard

89 rue de Sébastopol 51100 REIMS
Tél. 06.25.30.48.07
Mail : gerard.baudesson@numericable.fr

GU Moulin de la Housse

3 Chemin des Rouliers 51100 REIMS

R.U.C.B.

Maillots : Violet/Blanc

SAINT DIZIER BASKET

REIST Philippe

12 allée Camille Flammarion 52100 SAINT DIZIER
Tél. 06.08.17.21.78 Fax. 03.25.05.81.08
Mail : reist.philippe@orange.fr

Gymnase Anne Frank

Boulevard Salvator Allendé 52100 SAINT DIZIER
Tél. 03.25.05.90.71

S.D.B.

Maillots : Bleu

CADETS

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
02/10/2010	14h30	60 - 32	5001	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	5029	38 - 29	18h00	11/12/2010
02/10/2010	16h00	55 - 90	5002	REIMS CHAMPAGNE BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	5030	49 - 90	11h00	12/12/2010
02/10/2010			5003	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	Exempt - EXEMPT	5031			11/12/2010
27/11/2010	18h00	48 - 98	5004	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	SAINT DIZIER BASKET	5032	33 - 71	17h15	11/12/2010
09/10/2010	17h15	112 - 41	5005	SAINT DIZIER BASKET	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	5033	87 - 58	11h00	09/01/2011
09/10/2010	18h00	36 - 41	5006	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	5034	43 - 61	18h00	22/01/2011
09/10/2010	16h00	82 - 86	5007	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	5035	69 - 77	16h00	08/01/2011
09/10/2010			5008	Exempt - EXEMPT	REIMS CHAMPAGNE BASKET	5036			08/01/2011
17/10/2010	11h00	43 - 34	5009	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	5037	40 - 53	18h00	15/01/2011
16/10/2010	16h30	60 - 65	5010	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	5038	51 - 53	14h30	15/01/2011
16/10/2010	15h00	65 - 39	5011	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	REIMS CHAMPAGNE BASKET	5039	86 - 69	18h00	15/01/2011
16/10/2010			5012	SAINT DIZIER BASKET	Exempt - EXEMPT	5040			15/01/2011
07/11/2010	11h30	71 - 55	5013	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	5041	79 - 62	17h45	29/01/2011
06/11/2010	18h00	90 - 65	5014	REIMS CHAMPAGNE BASKET	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	5042	64 - 77	16h30	29/01/2011
06/11/2010			5015	Exempt - EXEMPT	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	5043			29/01/2011
06/11/2010	18h00	30 - 79	5016	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	SAINT DIZIER BASKET	5044	38 - 88	16H00	19/03/2011
13/11/2010	15h00	53 - 59	5017	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	REIMS CHAMPAGNE BASKET	5045	59 - 75	18h00	05/02/2011
13/11/2010	16h30	58 - 87	5018	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	5046	38 - 84	14h30	05/02/2011
13/11/2010	17h15	62 - 72	5019	SAINT DIZIER BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	5047	69 - 71	18h30	05/02/2011
13/11/2010			5020	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	Exempt - EXEMPT	5048			05/02/2011
20/11/2010	14h00	83 - 50	5021	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	5049	80 - 60	11h00	13/02/2011
20/11/2010			5022	Exempt - EXEMPT	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	5050			12/02/2011
21/11/2010	11h00	59 - 92	5023	REIMS CHAMPAGNE BASKET	SAINT DIZIER BASKET	5051	63 - 90	15h00	12/02/2011
20/11/2010	17h30	47 - 35	5024	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	5052	57 - 55	18h00	12/02/2011
05/12/2010	11h00	42 - 58	5025	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	5053	66 - 77	16h30	12/03/2011
06/03/2011	11h00	82 - 44	5026	SAINT DIZIER BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	5054	73 - 66	16h00	12/03/2011
04/12/2010	18h00	57 - 58	5027	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	REIMS CHAMPAGNE BASKET	5055	46 - 50	18h00	12/03/2011
04/12/2010			5028	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	Exempt - EXEMPT	5056			12/03/2011

CHAMPIONNAT CADETS REGION * PO *

Classement à l'issue de la première phase et application des chartes

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points			PA
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot	
1	SAINT DIZIER BASKET	22	12	10	2	0	0	0	0	1003	623	1,6100	33
2	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	22	12	10	2	0	0	0	0	846	716	1,1816	0
3	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	22	12	10	2	0	0	0	0	856	681	1,2570	-33
4	REIMS CHAMPAGNE BASKET	17	12	5	7	0	0	0	0	730	870	0,8391	
5	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	17	12	5	7	0	0	0	0	667	799	0,8348	
6	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	13	12	1	11	0	0	0	0	629	868	0,7246	
7	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	12	12	1	11	0	0	-1	0	488	662	0,7372	

Art. 62 : Egalité (concernant SDB – EBCC – ECM)

Si à la fin de la compétition :

1. Deux Groupements sportifs ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour le calcul du point avérage. Elles seront classées en fonction du meilleur point avérage.

En cas d'égalité de ce dernier, il sera fait appel au quotient pour départager les équipes à égalités. (Règlement officiel)

2. Trois Groupements sportifs ou plus ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour un nouveau classement. Elles seront classées en fonctions des résultats obtenus.

Si deux Groupements sportifs sont encore à égalité, il sera fait application des règles fixées en 1.

• Une deuxième phase

- en 2 tours de play off croisés aller et retour **pour les équipes classées de 1 à 4**
- en mini championnat en match aller simple **pour les équipes classées de 5 à 7**

Nota : pour le cas des phases finales en rencontre aller/retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre retour, si le point avérage à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des 2 rencontres. Application de l'article 62.5 des règlements régionaux.

PLAY-OFF DES EQUIPES CLASSEES DE 1 A 4

Premier tour de play off

- Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
- Match retour sur le terrain du mieux classé lors de la première phase
- **Dates :** 02-03 AVRIL 2011 ET 09-10 AVRIL 2011

Deuxième tour de play off :

Nom des rencontres	ALLER : 02-03 AVRIL 2011		RETOUR : 09-10 AVRIL 2011	
	Poule A	4 ^{ème} - RCB	1 ^{er} - SDB	1 ^{er} - SDB
Poule B	3 ^{ème} - EBCC	2 ^{ème} - ECM	2 ^{ème} - ECM	3 ^{ème} - EBCC

- **Dates :** 30 avril/01 mai 2011 – 14-15 mai 2011
- **Déroulement :**
 - Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
 - Match retour sur le terrain du mieux classé lors de la première phase,

ALLER : 30 AVRIL – 01 MAI 20.11		Classement
RETOUR : 14 – 15 MAI 2011		
Vainqueur Poule A	Vainqueur Poule B	Places 1 ^{er} et 2 ^{ème}
Perdant Poule A	Perdant Poule B	Places 3 ^{ème} et 4 ^{ème}

DEUXIEME PHASE DES EQUIPES CLASSEES DE 5 A 7

Mini championnat en un seul match aller simple pour établissement du classement

- **Dates : 02-03 avril 2011, 09-10 avril 2011, 30 avril-01 mai 2011**

Dates	Rencontres	
02-03 avril 2011	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET
09-10 avril 2011	AMICALE BASKET SPARNACIENNE	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN
30 avril - 01 mai 2011	REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET	AMICALE BASKET SPARNACIENNE

4. Tous litiges de composition de championnat 2011/2012 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale

CALENDRIER PO1 CADETS

N° Match	Heure	Dates	Résultats	Domicile	Visiteur	Résultats	Dates	Heure	N° Match
POULE A									
5060	10 h 00	03/04/2011	76 - 85	REIMS CHAMPAGNE BASKET	SAINT DIZIER BASKET	67 - 72	09/04/2011	17 h 15	5062
POULE B									
5061	15 h 00	02/04/2011	70 - 73	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES	70 - 73	10/04/2011	13 h 30	5063

CALENDRIER 2EME PHASE CADETS

Date	Horaire	Résultat	N° Match
06/05/2011	20 h 30	72 - 48	5065 EVEIL RECY SAINT MARTIN REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET
02/04/2011			5066 EXEMPT AMICALE BASKET SPARNACIENNE
09/04/2011			5067 REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET EXEMPT
08/04/2011	20 h 00	50 - 59	5068 AMICALE BASKET SPARNACIENNE EVEIL RECY SAINT MARTIN
30/04/2011			5069 EXEMPT EVEIL RECY SAINT MARTIN
13/05/2011	20 h 30	69 - 49	5070 REIMS UNIVERSITE CLUB BASKET AMICALE BASKET SPARNACIENNE

CHAMPIONNAT CADETTES INTER-DEPARTEMENT

13 CLUBS PARTICIPANTS

POULE NORD (A)

ASA TINQUEUX BASKET
BASKET CLUB HARAUCOURT
CO FUMAY
LE CHESNE BASKET
ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE
EL WITRY LES REIMS BASKET BALL
REIMS BASKET FEMININ

POULE SUD (B)

BASKET CLUB SAINT ANDRE
ENERGIE TROYENNE
MJEP CORMONTREUIL
SAINTE SAVINE BASKET
SAINT DIZIER BASKET
UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux (chapitre 3 de l'annuaire général).
2. Le championnat « **Inter-Départemental CADETTES** » est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante : après constitution de deux poules NORD (A) et SUD (B)
 - **Une première phase** en championnat classique par matchs aller/retour
 - **Dates** : du 09-10 octobre 2010 au 12-13 février 2011
 - **Une deuxième phase**
 - **Dates** : du 05-06 mars 2011 au 14-15 mai 2011
 - Constitution de deux nouvelles poules (C et D)
 - Poule C : Les 3 premiers des poules A et B
 - Poule D : les 4-5-6^{èmes} de la poule A et les 4^{ème} et 5^{ème} de la poule B
 - Les équipes qui se sont déjà rencontrées en première phase ne se rencontreront plus pour la seconde. Leurs résultats de 1^{ère} phase seront repris pour le classement de la 2^{ème} phase.
- **Tableau de la deuxième phase**

POULE C			
ALLER	RENCONTRES		RETOUR
05-06 MARS	1A	3B	02-03 AVRIL
	2A	2B	
	1B	3A	
12-13 MARS	2B	1A	09-10 AVRIL
	3B	3A	
	1B	2A	
19-20 MARS	1A	1B	16-17 AVRIL
	2A	3B	
	3A	2B	

POULE D			
ALLER	RENCONTRES		RETOUR
05-06 MARS	4A	4B	09-10 AVRIL
	5A	5B	
	6A	6B	
	7A	EXEMPT	
12-13 MARS	5B	4A	16-17 AVRIL
	4B	5A	
	EXEMPT	6A	
	6B	7A	
19-20 MARS	4A	6B	30 AVRIL - 01 MAI
	5A	EXEMPT	
	6A	4B	
	7A	5B	
02-03 AVRIL	EXEMPT	4A	14-15 MAI
	5A	6B	
	5B	6A	
	4B	7A	

- **Poule C :**
 - les équipes classées de 1 à 4 participeront au week-end féminin des 08-09 mai 2011 pour l'attribution du titre régional.
- **Poule D :**
 - Cette poule permettra d'établir le classement final.

ATTENTION !!!!!

Réserver la disponibilité des gymnases pour les week-ends de play off.

CHAMPIONNAT CADETTES INTER-DEPARTEMENT COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

POULE A – (Nord)

ASSOCIATION SPORTIVE AMATEUR TINQUEUX BASKET

BARTHONNET Murielle

14 Bd Jamin 51100 REIMS

Tél. 03.26.02.01.98

Mail : BartFab@aol.com

Gymnase Bronquart

Rue de la Croix Cordier 51430 TINQUEUX

Tél. 03.26.04.23.67

A.S.A.T.B.

Maillots : Bleu

BASKET CLUB HARAUCOURT

SIMON Benoit

23 rue de Roche 08450 HARAUCOURT

Tél. 03.24.26.79.31 - (bureau) 03.24.27.78.85 – Port. 06.77.25.49.30

Mail : simon.benoit@ennemane.net

Salle Léon Joosten

Rue de la Gare 08450 HARAUCOURT

Tél. 03.24.26.81.00

B.C.H.

Maillots : Jaune

FUMAY BASKET CLUB

LINGLET Nicolas

96 rue de la paix 08170 FUMAY

Tél. 03.24.42.75.09

Mail : nicolas-linglet@live.fr

Gymnase Sainte Marie

Rue Sainte Marie 08170 FUMAY

Tél. 03.24.41.13.94

F.B.C.

Maillots : Bleue

BASKET CLUB LE CHESNE

GARCIA Estelle

7 rue du Gué 08390 LOUVERGNY

Tél. 03.24.71.86.68

Mail : basket.lechesne@orange.fr

Gymnase Municipal

Au village 08390 LE CHESNE

B.C.L.C.

Maillots : Rouge/Blanc

ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE

LAMOUREUX Stéphanie

10 allée des 4 bornes 51140 MUIZON
Tél. 03.26.46.12.16 Port. 06.11.93.25.48
Mail : lamoureux.stephanie@sfr.fr

Gymnase

Rue des Ecoles 51140 MUIZON
Tél. 03.26.02.94.55

E.G.M.

Maillots : Rouge

ESPACE LOISIRS WITRY-LES-REIMS BASKET

BOVIERE Pascal

11 avenue de Rethel 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. 03.26.07.57.34
Mail : pascal.boviere@club-internet.fr

Gymnase Boucton

Rue de Bétheny 51420 WITRY LES REIMS
Tél. 03.26.97.04.49

E.L.W.R.B.

Maillots : Bleu

REIMS BASKET FEMININ

Secrétariat

16 avenue du Gal Eisenhower 51100 REIMS
Tél. et Fax. 03.26.88.75.65
Mail : contact@reimsbasketfeminin.com

Gymnase Léo Borgniet

Rue Raoul Duffy
51100 REIMS

R.B.F.

Maillots : Magenta/Noir

CHAMPIONNAT CADETTES INTER-DEPARTEMENT COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

POULE B – (Sud)

BASKET CLUB ST ANDRE

BCSA. Maison des Sociétés

21 avenue du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 06.15.38.14.25 Fax : 03.25.75.87.10

Mail : claudе.orcin@wanadoo.fr

Stade Jean Bianchi - Grande salle

15 av. du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 03.25.79.19.87

B.C.S.A.

Maillots : Blanc

ENERGIE TROYENNE

GATOUILLAT Didier

11 rue du Docteur Calmette 10300 SAINTE SAVINE

Tél. 03.25.78.28.35 Port. 06.74.22.49.42

Mail : didiergats51@free.fr

Cosec des Terrasses

30 bd Jules Guesde 10000 TROYES

Tél. 03.25.81.45.56

E.T.

Maillots : Blanc

MJEP CORMONTREUIL

GRASCHA Sheila

14 rue des Campanules 51350 CORMONTREUIL

Tél : 06.26.76.99.45

Mail : sheilalamontgrascha@gmail.com

Gymnase de la Paix

Rue de la Paix 51350 CORMONTREUIL

Tél. 03.26.85.20.44

M.J.E.P.C.

Maillots : Blanc

SAINT DIZIER BASKET

REIST Philippe

12 allée Camille Flammarion 52100 SAINT DIZIER

Tél. 06.42.67.60.20

Mail : reist.philippe@orange.fr

Gymnase Anne Frank

Boulevard Salvator Allendé 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.05.90.74

S.D.B.

Maillots : Blanc

SAINTE SAVINE BASKET

LETHENET Ludovic

Gymnase Volbart
16 rue Jules Hémard 10300 SAINTE SAVINE
Tél/Fax 03.25.79.35.54
Mail : ludovic.letenet@wanadoo.fr

Gymnase Volbart

16 rue Jules Hémard 10300 SAINTE SAVINE
Tél. 03.25.79.35.54

S.S.B.

Maillots : Jaune

UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET

SIMON Odile

5 Grande rue 51520 RECY
Tél.03.26.66.13.53
Mail : osimon2@aliceadsl.fr

Salle des Sports de St Martin sur le Pré

Rue Clovis Jacquiert 51520 ST MARTIN SUR LE PRE
Tél. 03.26.65.88.66

U.C.C.B.

Maillots : Bleu/jaune

CALENDRIER CADETTES NORD - POULE A

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
09/10/2010	17h00	37 - 71	3000	BASKET CLUB LE CHESNE	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	3028	40 - 78	16h00	04/12/2010
09/10/2010	16h00	68 - 43	3001	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	3029	28 - 46	11h00	23/01/2011
09/10/2010			3002	FUMAY BASKET CLUB	Exempt - EXEMPT	3030			04/12/2010
09/10/2010	17h15	26 - 64	3003	REIMS BASKET FEMININ	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	3031	41 - 42	16h30	04/12/2010
23/10/2010	17h00	20 - 0	3004	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	FUMAY BASKET CLUB	3032	122 - 20	15h00	12/12/2010
16/10/2010	18h00	50 - 35	3005	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	REIMS BASKET FEMININ	3033	52 - 38	17h00	11/12/2010
16/10/2010	18h00	66 - 16	3006	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	BASKET CLUB LE CHESNE	3034	97 - 34	10h00	12/12/2010
16/10/2010			3007	Exempt - EXEMPT	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	3035			11/12/2010
22/01/2011	18h00	0 - 20	3008	FUMAY BASKET CLUB	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	3036	0 - 20	16h00	08/01/2011
23/10/2010	15h30	22 - 60	3009	REIMS BASKET FEMININ	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	3037	47 - 46	13h00	09/01/2011
19/02/2011	18h00	51 - 63	3010	BASKET CLUB LE CHESNE	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	3038	25 - 56	18h00	08/01/2011
30/10/2010			3011	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	Exempt - EXEMPT	3039			08/01/2011
06/11/2010	15h00	123 - 22	3012	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	FUMAY BASKET CLUB	3040	20 - 0	18h00	15/01/2011
06/11/2010	17h00	56 - 58	3013	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	REIMS BASKET FEMININ	3041	29 - 43	17h15	15/01/2011
06/11/2010			3014	Exempt - EXEMPT	BASKET CLUB LE CHESNE	3042			15/01/2011
06/11/2010	14h00	71 - 36	3015	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	3043	45 - 58	09h00	16/01/2011
14/11/2010	15h00	27 - 80	3016	FUMAY BASKET CLUB	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	3044	0 - 20	15h00	29/01/2011
13/11/2010	17h15	39 - 49	3017	REIMS BASKET FEMININ	BASKET CLUB LE CHESNE	3045	78 - 38	16h00	29/01/2011
14/11/2010	11h00	48 - 49	3018	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	3046	42 - 64	13h30	30/01/2011
13/11/2010			3019	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	Exempt - EXEMPT	3047			29/01/2011
20/11/2010	18h00	77 - 33	3020	BASKET CLUB LE CHESNE	FUMAY BASKET CLUB	3048	20 - 0	18h00	05/02/2011
20/11/2010			3021	Exempt - EXEMPT	REIMS BASKET FEMININ	3049			05/02/2011
20/11/2010	17h00	57 - 58	3022	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	3050	39 - 60	09h00	06/02/2011
21/11/2010	13h00	57 - 21	3023	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	3051	32 - 46	16h00	05/02/2011
28/11/2010	15h00	12 - 92	3024	FUMAY BASKET CLUB	REIMS BASKET FEMININ	3052	0 - 20	17h30	12/02/2011
27/11/2010	16h30	19 - 77	3025	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	BASKET CLUB LE CHESNE	3053	71 - 52	18h00	12/02/2011
27/11/2010	17h00	53 - 72	3026	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	3054	44 - 57	18h00	12/02/2011
27/11/2010			3027	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	Exempt - EXEMPT	3055			12/02/2011

CALENDRIER CADETTES SUD - POULE B

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
09/10/2010	14h30	62 - 58	3056	SAINTE SAVINE BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	3071	49 - 45	14h00	04/12/2010
09/10/2010	16h00	63 - 49	3057	ENERGIE TROYENNE	MJEP CORMONTREUIL BASKET	3072	48 - 29	16h30	04/12/2010
09/10/2010	15h00	53 - 49	3058	SAINT DIZIER BASKET	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	3073	49 - 74	10h00	23/01/2011
16/10/2010	14h00	63 - 33	3059	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	ENERGIE TROYENNE	3074	73 - 44	16h00	11/12/2010
16/10/2010	18h30	54 - 42	3060	MJEP CORMONTREUIL BASKET	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	3075	50 - 62	10h00	12/12/2010
16/10/2010	18h30	93 - 47	3061	SAINTE SAVINE BASKET	SAINT DIZIER BASKET	3076	73 - 49	15h00	11/12/2010
06/11/2010	15h00	38 - 54	3062	ENERGIE TROYENNE	SAINTE SAVINE BASKET	3077	55 - 61	17h00	15/01/2011
07/11/2010	13h00	43 - 52	3063	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	3078	31 - 79	14h00	15/01/2011
07/11/2010	10h00	61 - 46	3064	SAINT DIZIER BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET	3079	0 - 20	16h30	15/01/2011
13/11/2010	14h00	76 - 37	3065	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	3080	103 - 26	16h30	29/01/2011
13/11/2010	16h00	83 - 37	3066	SAINTE SAVINE BASKET	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	3081	105 - 37	13h00	30/01/2011
13/11/2010	16h00	59 - 46	3067	ENERGIE TROYENNE	SAINT DIZIER BASKET	3082	45 - 54	10h00	30/01/2011
21/11/2010	13h00	51 - 70	3068	MJEP CORMONTREUIL BASKET	SAINTE SAVINE BASKET	3083	54 - 106	15h00	12/02/2011
21/11/2010	13h00	62 - 49	3069	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	ENERGIE TROYENNE	3084	36 - 50	16h00	12/02/2011
20/11/2010	14h00	72 - 45	3070	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	SAINT DIZIER BASKET	3085	62 - 48	13h00	13/02/2011

CHAMPIONNAT CADETTES INTER-DEPARTEMENT

CLASSEMENT DE LA PREMIERE PHASE APRES APPLIQUATION DE LA CHARTE D'ARBITRAGE

Poule A

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	18	10	8	2	0	0	0	0	562	430	0,0000
2	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	17	10	7	3	0	0	0	0	567	365	1,5534
3	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	17	10	7	3	0	0	0	0	556	463	1,2009
4	REIMS BASKET FEMININ	14	10	4	6	0	0	0	0	427	486	0,0000
5	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	13	10	3	7	0	0	0	0	486	520	0,0000
6	BASKET CLUB LE CHESNE	11	10	1	9	0	0	0	0	361	695	0,0000
7	FUMAY BASKET CLUB	FORFAIT GENERAL										

Poule B

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	SAINTE SAVINE BASKET	20	10	10	0	0	0	0	0	756	471	0,0000
2	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	18	10	8	2	0	0	0	0	683	418	0,0000
3	ENERGIE TROYENNE	13	10	4	6	0	0	1	0	484	527	0,0000
4	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	13	10	3	7	0	0	0	0	473	624	0,0000
6	SAINT DIZIER BASKET	12	10	3	6	0	1	0	0	452	575	0,0000
5	MJEP CORMONTREUIL BASKET	11	10	2	8	0	0	1	0	398	631	0,0000

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

1. Application des règlements sportifs régionaux (chapitre 3 de l'annuaire général).
2. Le championnat « **Inter-Départemental CADETTES** » est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante : après constitution de deux poules NORD (A) et SUD (B)
 - **Une première phase** en championnat classique par matchs aller/retour
 - **Dates** : du 09-10 octobre 2010 au 12-13 février 2011
 - **Une deuxième phase**
 - **Dates** : du 12-13 mars 2011 au 30 avril – 01 mai 2011
 - Constitution de deux nouvelles poules (C et D)
 - Poule C : Les 3 premiers des poules A et B
 - Poule D : les 4-5-6^{èmes} de la poule A et de la poule B
 - Les équipes qui se sont déjà rencontrées en première phase ne se rencontreront plus pour la seconde. Leurs résultats de 1^{ère} phase seront repris pour le classement de la 2^{ème} phase.

Tableau de la deuxième phase

Poule PO A

- les équipes classées de 1 à 4 participeront au week-end féminin des 07-08 mai 2011 pour l'attribution du titre régional.

- ✓ AS AMATEUR TINQUEUX BASKET
- ✓ BASKET CLUB DE HARAUCOURT
- ✓ ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS
- ✓ SAINTE SAVINE BASKET
- ✓ BC SAINT ANDRE LES VERGERS
- ✓ ENERGIE TROYENNE

Classement provisoire ayant repris des rencontres déjà effectuées en première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points	
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Péнал	Arb	Entr.	+	-
4	SAINTE SAVINE BASKET	8	4	4	0	0	0	0	0	226	196
2	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	7	4	3	1	0	0	0	0	202	157
5	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	6	4	2	2	0	0	0	0	239	188
1	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	6	4	2	2	0	0	0	0	183	183
3	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	5	4	1	3	0	0	0	0	184	229
6	ENERGIE TROYENNE	4	4	0	4	0	0	0	0	170	251

Poule PO B

- Cette poule permettra d'établir le classement final.

- ✓ REIMS BASKET FEMININ
- ✓ ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE
- ✓ BASKET CLUB LE CHESNE
- ✓ UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET
- ✓ SAINT DIZIER BASKET
- ✓ MJEP CORMONTREUIL BASKET

Classement provisoire ayant repris des rencontres déjà effectuées en première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Péнал	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	REIMS BASKET FEMININ	8	4	4	0	0	0	0	0	228	162	0,0000
2	ENT GAILLARDE MUIZONNAISE	6	4	2	2	0	0	0	0	204	177	1,1525
3	MJEP CORMONTREUIL BASKET	6	4	2	2	0	0	0	0	152	165	0,9212
4	SAINT DIZIER BASKET	6	4	3	0	0	1	0	0	188	146	0,0000
5	UNION CITE EN CHAMP BASK	5	4	1	3	0	0	0	0	202	231	0,0000
6	BASKET CLUB LE CHESNE	4	4	0	4	0	0	0	0	153	246	0,0000

CALENDRIER PO CADETTES 2011 - POULE A

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
12/03/2011	14h00	23 - 89	3090	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	3120	53 - 73	16h00	02/04/2011
13/03/2011	14h00	27 - 60	3091	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	ENERGIE TROYENNE	3121	42 - 52	16h00	02/04/2011
12/03/2011	16h00	56 - 66	3092	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	SAINTE SAVINE BASKET	3122	39 - 83	13h00	03/04/2011
19/03/2011	18h00	63 - 28	3096	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	3126	54 - 37	18h30	09/04/2011
19/03/2011	16h00	70 - 32	3097	ENERGIE TROYENNE	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	3127	41 - 40	16h00	09/04/2011
20/03/2011	11h00	26 - 87	3098	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	SAINTE SAVINE BASKET	3128		17h00	09/04/2011
26/03/2011	16h00	39 - 69	3103	BASKET CLUB DE HARAUCOURT	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	3133	24 - 90	16h00	16/04/2011
27/03/2011	11h00	44 - 69	3110	ESP- LOISIRS WITRY LES REIMS BAS	SAINTE SAVINE BASKET	3140	35 - 86	16h00	16/04/2011
26/03/2011	17h00	37 - 71	3114	AS AMATEUR TINQUEUX BASKET	ENERGIE TROYENNE	3144	33 - 68	15h00	16/04/2011

CALENDRIER PO CADETTES 2011 - POULE B

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
13/03/2011	13h15	39 - 68	3093	REIMS BASKET FEMININ	MJEP CORMONTREUIL BASKET	3123	30 - 47	16h00	02/04/2011
12/03/2011	16h00	37 - 89	3094	BASKET CLUB LE CHESNE	SAINT DIZIER BASKET	3124	FORF. BCLC	11h00	03/04/2011
12/03/2011	17h30	47 - 44	3095	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	3125		13h00	03/04/2011
20/03/2011	13h00	74 - 44	3099	MJEP CORMONTREUIL BASKET	BASKET CLUB LE CHESNE	3129	75 - 29	18h00	09/04/2011
20/03/2011	13h30	71 - 40	3100	SAINT DIZIER BASKET	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	3130	57 - 45	17h00	09/04/2011
19/03/2011	17h15	77 - 46	3101	REIMS BASKET FEMININ	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	3131	34 - 63	13h00	10/04/2011
26/03/2011	17h00	52 - 42	3106	ENTENTE GAILLARDE MUIZONNAISE	MJEP CORMONTREUIL BASKET	3136	38 - 54	14h00	16/04/2011
27/03/2011	15h00	64 - 27	3113	UNION CITE EN CHAMPAGNE BASKET	BASKET CLUB LE CHESNE	3143	82 - 63	18h00	16/04/2011
27/03/2011	13h30	88 - 40	3117	SAINT DIZIER BASKET	REIMS BASKET FEMININ	3147	87 - 43	15h30	16/04/2011

CHAMPIONNAT MINIMES MASCULINS REGION

8 CLUBS PARTICIPANTS :

ASPTT CHARLEVILLE MEZIERS
ENTENTE CHAUMONTAISE AC
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES 1
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES 2
EVEIL DE RECY ST MARTIN
REIMS CHAMPAGNE BASKET 1
REIMS CHAMPAGNE BASKET 2
ST DIZIER BASKET

ASPTT CM
ECAC
ECM 1
ECM 2
ERSM
RCB 1
RCB 2
SDB

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

5. Application des règlements sportifs régionaux.
6. Le championnat Minimes régional est organisé pour la saison 2010/2011 de la manière suivante :
 - Une première phase
 - **Un CHAMPIONNAT CLASSIQUE en MATCHS ALLER / RETOUR**
 - **Dates : 2-3 octobre 2010 au 09-10 avril 2011**
 - Une deuxième phase
 - en 2 tours de play off croisés aller **pour les équipes classées de 1 à 4**
 - en 2 tours de play off croisés aller **pour les équipes classées de 5 à 8**
 - l'équipe classée 9^{ème} après la première phase ne participera au PO

Nota : pour le cas des phases finales en rencontre aller/retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre retour, si le point avérage à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des 2 rencontres. Application de l'article 62.5 des règlements régionaux.

PLAY-OFF DES EQUIPES CLASSEES DE 1 A 8

Premier tour de play off

- Match unique sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase

Nom des rencontres	30 avril - 01 mai 2011	
Poule 1	4 ^{ème}	1 ^{er}
Poule 2	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Poule 3	8 ^{ème}	5 ^{ème}
Poule 4	7 ^{ème}	6 ^{ème}

Deuxième tour de play off :

- **Déroulement :**
- Match unique sur le terrain du mieux classé à l'issue de la première phase

14 – 15 mai 2011				Classement	
Vainqueur Poule 1		Vainqueur Poule 2		Places 1 ^{er} et 2 ^{ème}	
Perdant Poule 1		Perdant Poule 2		Places 3 ^{ème} et 4 ^{ème}	
Vainqueur Poule 3		Vainqueur Poule 4		Places 5 ^{ème} et 6 ^{ème}	
Perdant Poule 4		Perdant Poule 4		Places 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	

7. Tous litiges de composition de championnat 2011/2012 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CHARTE D'ARBITRAGE

Un club respecte la charte de l'arbitrage si :

Art. 1 :

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

et

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- **Soit dans un stage d'été labellisé "C.F.A.M.C.",**
- **Soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- **Soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de leur formation

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune des équipes est associé un arbitre ***en activité***.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.
- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement au nombres d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- ***Le nombre d'arbitres exigé en saison "N" est celui des équipes de la saison "N."***
- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée a ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE
- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle "à posteriori" de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de St Malo.

En première saison de non respect de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, ***une pénalité financière est appliquée***. Son montant a été fixé à ***cent cinquante euros par arbitre manquant*** au regard du premier article de la Charte.

NB. Pour la saison 2006-2007, première saison d'application, un sursis de paiement sera exceptionnellement accordé aux clubs contrevenants. Ils seront exonérés de toute pénalité s'ils se mettent en règle au trente octobre 2007.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. ***La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations***.

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un "crédit d'arbitres" valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Le montant total des indemnités réglées aux arbitres et aux O.T.M. **désignés par la CRAMC** sera facturé à parts égales aux deux clubs concernés par le match.

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 des règlements sportifs régionaux)

SAISIE DES RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux clubs.

CHAMPIONNAT MINIMES REGION COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES

Secrétariat – ABED Amar

18, Rue Delvincourt 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél/Fax. 0.24.58.39.95 – Port. 06.50.48.88.70
E-mail : fcbaa08@gmail.com

Salle Bayard

Rue du Général Teissier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.33.34.72

ASPTT CM

Maillots : Noir/Blanc

ESPERANCE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE

MERCIER Lydie

6 Groupe Libération Nord 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. 03.26.65.52.02 Fax 03.26.64.26.98
Mail : lydiemercier@hotmail.com

Gymnase Daniel Cabot

Rue Lemoine 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél. 03.26.68.51.05 – 06.23.12.21.78

E.B.C.C.

Maillots : Jaune

ENTENTE CHAUMONTAISE AC.

MEUNIER Philippe

10 rue des Lilas 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.32.24.47
Mail : phill.meunier@wanadoo.fr

Gymnase Lionel Meunier

Rue Youri Gagarine 52000 CHAUMONT
Tél. 03.25.03.61.61

E.C.A.C.

Maillots : Bleu

ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES 1

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48
Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.55.55.10

E.C.M. 1

Maillots : Bleu

ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES 2

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48
Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03.24.55.55.10

EVEIL DE RECY ST MARTIN

AUMERSIER Jean

19 bis Av de Ste Menehould 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél. 06.89.28.57.06 Fax. 03 .26.64.20.16
Mail : jean.aumersier@club-internet.fr

Gymnase Pierre Arnould

Rue Marcel Jesson 51520 RECY
Tél. 03.26.21.54.71

REIMS CHAMPAGNE BASKET 1

Secrétariat RCB

68 rue de Louvois 51100 REIMS
Tél. 03.26.86.30.41 – Port. 06.12.81.54.47 - Fax. 03.26.86.30.43
Mail : fo.rcb@wanadoo.fr

Gymnase Roland Bourgoïn (anciennement Joliot Curie)

Avenue François Mauriac 51100 REIMS
Tél. 03.26.05.84.71

REIMS CHAMPAGNE BASKET 2

Secrétariat RCB

68 rue de Louvois 51100 REIMS
Tél. 03.26.86.30.41 – Port. 06.12.81.54.47 - Fax. 03.26.86.30.43
Mail : fo.rcb@wanadoo.fr

Gymnase Roland Bourgoïn (anciennement Joliot Curie)

Avenue François Mauriac 51100 REIMS
Tél. 03.26.05.84.71

SAINT DIZIER BASKET

REIST Philippe

12 allée Camille Flammarion 52100 SAINT DIZIER
Tél. 03.25.05.81.08 Fax. 03.25.05.81.08
Mail : reist.philippe@orange.fr

Gymnase Anne Frank

Boulevard Salvator Allendé 52100 SAINT DIZIER
Tél. 03.25.05.90.71

E.C.M. 2

Maillots : Bleu

E.R.S.M.

Maillots : Tango

R.C.B. 1

Maillots : Rouge

R.C.B. 2

Maillots : Rouge

S.D.B.

Maillots : Bleu

MINIMES GARCONS

Date	Horaire	Résultat	N° match	Domicile	Visiteur	N° match	Résultat	Horaire	Date
02/10/2010	15h00	58 - 47	6001	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	6029	66 - 65	16h00	11/12/2010
02/10/2010	18h00	51 - 116	6002	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	6030	43 - 98	17h00	11/12/2010
02/10/2010	14h00	140 - 45	6003	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	6031	116 - 35	15h00	11/12/2010
03/10/2010	11h00	64 - 53	6004	SAINT DIZIER BASKET	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	6032	72 - 74	16h00	11/12/2010
09/10/2010	14h00	41 - 92	6005	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	6033	36 - 86	13h30	09/01/2011
09/10/2010	18h00	67 - 65	6006	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	SAINT DIZIER BASKET	6034	82 - 65	14h30	09/01/2011
09/10/2010	14h00	80 - 43	6007	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	6035	78 - 38	15h00	08/01/2011
09/10/2010	17h15	63 - 69	6008	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	6036	61 - 74	18h00	08/01/2011
16/10/2010	14h00	75 - 45	6009	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	6037	89 - 43	16h00	15/01/2011
17/10/2010	11h00	54 - 100	6010	SAINT DIZIER BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	6038	58 - 83	11h00	16/01/2011
16/10/2010	15h00	78 - 43	6011	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	6039	79 - 62	11h00	16/01/2011
17/10/2010	09h30	58 - 47	6012	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	6040	43 - 45	11h00	16/01/2011
07/11/2010	09h30	76 - 70	6013	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	6041	88 - 80	14h00	29/01/2011
06/11/2010	15h00	65 - 61	6014	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	SAINT DIZIER BASKET	6042	66 - 61	14h30	29/01/2011
06/11/2010	11h00	46 - 73	6015	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	6043	42 - 47	18h30	29/01/2011
06/11/2010	16h00	47 - 63	6016	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	6044	54 - 58	16h00	29/01/2011
13/11/2010	14h00	115 - 43	6017	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	6045	105 - 64	15h00	05/02/2011
14/11/2010	11h00	74 - 56	6018	SAINT DIZIER BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	6046	44 - 69	16h30	05/02/2011
18/11/2010	18h30	56 - 109	6019	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	6047	51 - 80	18h30	07/02/2011
13/11/2010	16h00	80 - 54	6020	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	6048	64 - 54	14h00	05/02/2011
21/11/2010	11h00	47 - 82	6021	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	6049	55 - 74	14h00	12/02/2011
20/11/2010	15h00	64 - 76	6022	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	SAINT DIZIER BASKET	6050	50 - 75	10h00	13/02/2011
21/11/2010	11h00	51 - 59	6023	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	6051	48 - 50	14h00	12/02/2011
20/11/2010	15h30	94 - 35	6024	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	6052	97 - 71	16h00	12/02/2011
22/01/2011	16h30	108 - 37	6025	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 1	SAINT DIZIER BASKET	6053		14h30	12/03/2011
04/12/2010	14h00	43 - 61	6026	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 2	6054		15h00	12/03/2011
04/12/2010	16h00	74 - 57	6027	REIMS CHAMPAGNE BASKET - 2	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	6055		14h00	12/03/2011
22/01/2011	15h00	123 - 34	6028	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ - 1	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	6056		17h15	12/03/2011

CHAMPIONNAT MINIMES REGION * PO *

Classement à l'issue de la première phase

Clas	Equipe	Rencontre				Pénalité				Points		
		Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfaits	Pénal	Arb	Entr.	+	-	Quot
1	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ-1	28	14	14	0	0	0	0	0	1309	735	0,0000
2	REIMS CHAMPAGNE BASKET-1	26	14	12	2	0	0	0	0	1297	719	0,0000
3	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ-2	23	14	9	5	0	0	0	0	821	825	0,0000
4	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	20	14	6	8	0	0	0	0	730	907	0,0000
5	REIMS CHAMPAGNE BASKET-2	19	14	5	9	0	0	0	0	831	967	0,8594
6	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	19	14	5	9	0	0	0	0	808	1077	0,7502
7	SAINT DIZIER BASKET	18	14	4	10	0	0	0	0	870	1002	0,0000
8	EVEIL DE RECY SAINT MARTIN	15	14	1	13	0	0	0	0	691	1125	0,0000

- **Une deuxième phase**

- en 2 tours de play-off croisés aller/retour

Nota : pour le cas des phases finales en rencontre aller/retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre retour, si le point avérage à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des 2 rencontres. Application de l'article 62.5 des règlements régionaux.

Premier tour de play off

- Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
- Match retour sur le terrain du mieux classé à l'issue de la première phase

Nom des rencontres	Aller : 02-03 avril 2011 Retour : 09-10 avril 2011	
	Poule A	4 ^{ème} – ASPTT 08
Poule B	3 ^{ème} – ECM 2	2 ^{ème} – RCB 1
Poule C	8 ^{ème} - ERSM	5 ^{ème} – RCB 2
Poule D	7 ^{ème} - SDB	6 ^{ème} - ECAC

Deuxième tour de play off :

- **Déroulement :**

- ➔ Match aller sur le terrain du moins bien classé à l'issue de la première phase
- ➔ Match retour sur le terrain du mieux classé à l'issue de la première phase

Aller : 30 avril – 01 mai 2011 Retour : 14-15 mai 2011		Classement
Vainqueur Poule A	Vainqueur Poule B	Places 1 ^{er} et 2 ^{ème}
Perdant Poule A	Perdant Poule B	Places 3 ^{ème} et 4 ^{ème}
Vainqueur Poule C	Vainqueur Poule D	Places 5 ^{ème} et 6 ^{ème}
Perdant Poule D	Perdant Poule D	Places 7 ^{ème} et 8 ^{ème}

CALENDRIER PO1 MINIMES MASCULINS

Poule A

N° Match	Heure	Dates	Résultats	Equipe 1	Equipe 2	Résultats	Dates	Heure	N° Match
6060	13 h 30	02/04/2011	51 - 94	ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES	ETOILE CHARLEVILLE MEZIERES 1	47 - 86	10/04/2011	11 h 00	6064

Poule B

N° Match	Heure	Dates		Equipe 1	Equipe 2				
6061	16 h 00	02/04/2011	33 - 84	ETOILE CHARLEVILLE MEZIERES 2	REIMS CHAMPAGNE BASKET 1	45 - 104	10/04/2011	10 h 00	6065

Poule C

N° Match	Heure	Dates	Résultats	Equipe 1	Equipe 2				
6062	11 h 00	03/04/2011	46 - 60	EVEIL DE RECY ST MARTIN	REIMS CHAMPAGNE BASKET 2	53 - 67	09/04/2011	18 h 00	6066

Poule D

N° Match	Heure	Dates	Résultats	Equipe 1	Equipe 2				
6063	13 h 30	03/04/2011	59 - 79	ST DIZIER BASKET	ENTENTE CHAUMONTAISE AC BASKET	77 - 89	10/04/2011	11 h 00	6067

CHAMPIONNAT BENJAMINS REGION

6 CLUBS PARTICIPANTS :

**BASKET CLUB SAINT ANDRE
BASKET CLUB SEDANAIS
EB. CHALONS EN CHAMPAGNE
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES
MJEP CORMONTREUIL
SAINT DIZIER BASKET**

**BCSA
BCS
EBCC
ECM
MJEPC
SDB**

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

8. Application des règlements sportifs régionaux
9. Le championnat benjamin régional est organisé pour la saison 2010-2011 de la manière suivante :

PREMIERE PHASE

- **Un CHAMPIONNAT CLASSIQUE en MATCHS ALLER / RETOUR**
 - **Dates : du 02-03 octobre 2010 au 15-16 janvier 2011**

DEUXIEME PHASE

- Le déroulement de celle-ci sera communiqué en début de saison

10. Tous litiges de composition de championnat 2011-2012 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CHARTE D'ARBITRAGE

Art. 1 :

Un club respecte la Charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation.

ET

Un des candidats arbitres formé la saison précédente qui officie effectivement toute la saison.

Ou

Deux arbitres formés depuis moins de trois ans qui sont en activité toute la saison.

Ces candidats peuvent se former :

- * **soit dans un stage d'été labellisé « C.F.A.M.C »**,
- * **soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,**
- * **soit dans une école d'arbitrage départementale ou de club.**

Ils se présentent obligatoirement à la validation proposée à l'issue de sa formation.

Remarque :

Si, lors d'une saison, le club n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans », il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Art. 2 :

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune de ses équipes est associé un arbitre **en activité**

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket - Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES REGLES D'APPLICATION

- Un arbitre ne compte que pour un seul club et une seule équipe.
- Un arbitre compte pour le club qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
- Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour un autre club, ce qui est son droit absolu, il continue au titre de la charte, à officier pour son club d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la CFAMC). L'arbitre devra alors demander à compter pour son nouveau club au titre de la charte.
- Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans un club, peut, sur sa demande et dans formation complémentaire, compter dans son nouveau club au titre de la charte.
- Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour son nouveau club après quatre années de présence.
- Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des représentants des clubs du 25 Juin 2005, les arbitres déjà en exercice, comptent pour le club dans lequel ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 Juin 2005. Cette règle s'applique dans tous les cas.

TOUT CAS EXCEPTIONNEL EST DE LA SEULE COMPETENCE DU BUREAU FEDERAL.

N.B. **Les équipes** des clubs qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITES D'APPLICATION

- La règle qui veut qu'à une équipe soit associée un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement au nombre d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
- En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
- En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte. Lors des Assemblées Générales annuelles des clubs, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
- **Le nombre d'arbitres exigé en saison "N" est celui des équipes de la saison "N."**
- Dans le cadre du développement, tout club qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.
- Tout club, nouvellement créé, a un sursis de deux saisons pour le respect de la charte. Cette règle ne s'applique qu'aux nouveaux clubs à l'exception des fusions ou autre changement de nom.
- Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les clubs qui ont des licenciés dans ces équipes sont responsables du respect de la charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'un des clubs, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée à ou aux club(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.

- Les contrôles :
 - Le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est à dire en fin de saison.
 - Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient le club des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours.
 - Le contrôle "à posteriori" de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des clubs ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

LES PENALITES

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de St Malo.

En première saison de non respect de l'un des alinéas de la charte d'arbitrage, ***une pénalité financière est appliquée***. Son montant a été fixé à ***cent cinquante euros par arbitre manquant*** au regard du premier article de la Charte.

NB. Pour la saison 2006-2007, première saison d'application, un sursis de paiement sera exceptionnellement accordé aux clubs contrevenants. Ils seront exonérés de toute pénalité s'ils se mettent en règle au trente octobre 2007.

En deuxième saison consécutive de non-respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. ***La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement pour chaque équipe du club concernée par les championnats à désignations***.

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante :

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un "crédit d'arbitres" valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacun des clubs qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte. Ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

NB. La gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

FRAIS D'ARBITRAGE

Les indemnités réglées aux arbitres **désignés par la CRAMC** sont pris en charge par la Ligue.

Les désignations d'arbitres se feront en fonction de possibilités d'effectif

Voir modalités chapitre règlements sportifs régionaux (article 33 page 35)

SAISIE DES RESULTATS

Les codes des équipes et la procédure seront transmis ultérieurement aux clubs.

CHAMPIONNAT BENJAMINS REGION

COORDONNEES DES EQUIPES PARTICIPANTES

BASKET CLUB ST ANDRE

BCSA. Maison des Sociétés

21 avenue du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 06.15.38.14.25 Fax : 03.25.75.87.10

Mail : claudе.орcin@wanadoo.fr

Stade Jean Bianchi - Grande salle

15 av. du Mal Leclerc 10120 ST ANDRE LES VERGERS

Tél. 03.25.79.19.87

B.C.S.A.

Maillots : Blanc

BASKET CLUB SEDANAIS

BAR Corinne

21 boulevard Victor Hugo 08200 SEDAN

Tél. 06.61.65.57.39 ou 03.24.27.07.33

Mail : corinnebar@neuf.fr

COSEC

Porte de Balan 08200 SEDAN

Tél. 03.24.29.64.40

B.C.S.

Maillots : Bleu

ESPERANCE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE

MERCIER Lydie

6 Groupe Libération Nord 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. 03.26.65.52.02 Fax 03.26.64.26.98

Mail : lydiemercier@hotmail.com

Gymnase Daniel Cabot

Rue Lemoine 51000 CHALONS en CHAMPAGNE

Tél. 03.26.68.51.05 – 06.23.12.21.78

E.B.C.C.

Maillots : Jaune

ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES

Secrétariat

26 rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. 03.24.32.34.19 Fax. 03.24.37.10.48

Mail : etoile.charl@libertysurf.fr

Salle Dubois Crancé

26 Rue Dubois Crancé 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. 03.24.55.55.10

E.C.M.

Maillots : Bleu

MJEP CORMONTREUIL 2

GRASCHA Sheila

14 rue des Campanules 51350 CORMONTREUIL

Tél : 06.26.76.99.45

Mail : sheilalamontgrascha@gmail.com

Gymnase de la Paix

Rue de la Paix 51350 CORMONTREUIL

Tél. 03.26.85.20.44

M.J.E.P.C.

Maillots : Blanc

SAINT DIZIER BASKET

REIST Philippe

12 allée Camille Flammarion 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.05.81.08 Fax. 03.25.05.81.08

Mail : reist.philippe@orange.fr

Gymnase Anne Frank

Boulevard Salvator Allendé 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.05.90.71

S.D.B.

Maillots : Bleu

CALENDRIER BENJAMINS 1

Date	Horaire	Résultat	N° Match	Domicile	Visiteur	N° Match	Résultat	Horaire	Date
03/10/2010	11h00	44 - 54	4001	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	BASKET CLUB SEDANAIS	4016	47 - 60	15h00	20/11/2010
02/10/2010	16h00	71 - 44	4002	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	4017	46 - 24	16h00	20/11/2010
02/10/2010	14h00	48 - 25	4003	SAINT DIZIER BASKET	MJEP CORMONTREUIL BASKET	4018	48 - 29	15h00	20/11/2010
09/10/2010	15h00	66 - 65	4004	BASKET CLUB SEDANAIS	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	4019	33 - 59	15h30	23/01/2011
09/10/2010	16h00	45 - 39	4005	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	MJEP CORMONTREUIL BASKET	4020	33 - 45	15h00	04/12/2010
10/10/2010	11h00	39 - 56	4006	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	SAINT DIZIER BASKET	4021	46 - 73	11h00	23/01/2011
16/10/2010	16h00	62 - 40	4007	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	4022	56 - 45	15h00	11/12/2010
16/10/2010	15h00	55 - 47	4008	MJEP CORMONTREUIL BASKET	BASKET CLUB SEDANAIS	4023	30 - 71	15h00	11/12/2010
16/10/2010	14h00	65 - 39	4009	SAINT DIZIER BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	4024	44 - 35	16h00	11/12/2010
06/11/2010	15h00	48 - 32	4010	BASKET CLUB SEDANAIS	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	4025	58 - 29	18h00	08/01/2011
06/11/2010	14h00	31 - 35	4011	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	MJEP CORMONTREUIL BASKET	4026	46 - 41	15h00	08/01/2011
06/11/2010	14h30	48 - 72	4012	SAINT DIZIER BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	4027	36 - 51	16h00	08/01/2011
14/11/2010	15h30	36 - 50	4013	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	4028	29 - 44	16h30	15/01/2011
13/11/2010	15h00	28 - 64	4014	MJEP CORMONTREUIL BASKET	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	4029	22 - 77	15h00	15/01/2011
13/11/2010	15h00	43 - 48	4015	BASKET CLUB SEDANAIS	SAINT DIZIER BASKET	4030	39 - 54	16h00	15/01/2011

CHAMPIONNAT BENJAMINS REGION

2^{ème} PHASE

6 CLUBS PARTICIPANTS :

BASKET CLUB SAINT ANDRE	BCSA
BASKET CLUB SEDANAIS	BCS
EB. CHALONS EN CHAMPAGNE	EBCC
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES	ECM
MJEP CORMONTREUIL	MJEPC
SAINTE DIZIER BASKET	SDB

REGLEMENT PARTICULIER

SYSTEME DE L'EPREUVE

- 11.** Application des règlements sportifs régionaux
- 12.** Le championnat benjamin régional est organisé pour la saison 2010-2011 de la manière suivante :

DEUXIEME PHASE

- Cette deuxième phase se déroulera en un championnat aller-retour identique à la première phase.
 - Le classement général de fin de saison sera l'addition des deux phases.
 - Dates : du 29-30 janvier 2011 au 14-15 mai 2011
- 13.** Tous litiges de composition de championnat 2011-2012 à la fin de la saison actuelle seront étudiés par la Commission Sportive Régionale.

CALENDRIER 2EME PHASE BENJAMINS 1

Date	Horaire	Résultat	N° Match	Domicile	Visiteur	N° Match	Résultat	Horaire	Date
29/01/2011	16h00	63 - 47	4032	BASKET CLUB SEDANAIS	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	4047	40 - 43	14h00	19/03/2011
29/01/2011	16h30	30 - 56	4033	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	4048	40 - 39	16h00	19/03/2011
30/01/2011	11h00	34 - 59	4034	MJEP CORMONTREUIL BASKET	SAINT DIZIER BASKET	4049	34 - 62	11h00	27/03/2011
05/02/2011	14h00	35 - 42	4035	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	4050	49 - 46	15h30	03/04/2011
05/02/2011	14h30	81 - 17	4036	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	4051	65 - 33	18h00	02/04/2011
06/02/2011	13h30	58 - 34	4037	SAINT DIZIER BASKET	BASKET CLUB SEDANAIS	4052	57 - 31	15h30	02/04/2011
12/02/2011	18h00	37 - 73	4038	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	BASKET CLUB SEDANAIS	4053	35 - 63	15h30	09/04/2011
13/02/2011	11h00	39 - 45	4039	MJEP CORMONTREUIL BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	4054	26 - 80	11h00	10/04/2011
12/02/2011	16h00	66 - 48	4040	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	SAINT DIZIER BASKET	4055	54 - 62	15h00	21/05/2011
26/03/2011	15h30	46 - 61	4041	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	4056	38 - 56	15h00	07/05/2011
19/02/2011	15h00	32 - 46	4042	BASKET CLUB SEDANAIS	MJEP CORMONTREUIL BASKET	4057	43 - 38	16h30	30/04/2011
19/02/2011	15h00	34 - 59	4043	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	SAINT DIZIER BASKET	4058	28 - 66	14h00	30/04/2011
12/03/2011	18h00	53 - 44	4044	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	BASKET CLUB SEDANAIS	4059	55 - 46	16h00	14/05/2011
13/03/2011	09h00	26 - 57	4045	MJEP CORMONTREUIL BASKET	ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE	4060	31 - 30	14h00	14/05/2011
13/03/2011	13h30	65 - 28	4046	SAINT DIZIER BASKET	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZ	4061	69 - 36	16h00	14/05/2011

IMPRIMES

DIVERS

INCIDENT(S)

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

RAPPORT

de Mme, Melle, M.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arbitre | <input type="checkbox"/> Aide-arbitre |
| <input type="checkbox"/> Responsable de l'organisation | <input type="checkbox"/> Délégué Fédéral |
| <input type="checkbox"/> Marqueur | <input type="checkbox"/> Chronométrateur |
| <input type="checkbox"/> Opérateur 24" | <input type="checkbox"/> Aide-marqueur |
| <input type="checkbox"/> Capitaine A | <input type="checkbox"/> Capitaine B |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur A | <input type="checkbox"/> Entraîneur B |

LA RENCONTRE

- | | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> EXM | <input type="checkbox"/> HM | <input type="checkbox"/> EXF |
| <input type="checkbox"/> Jeunes | Laquelle : | |
| <input type="checkbox"/> Coupe | | |
| <input type="checkbox"/> Autre compétition | Laquelle : | |

Date : _____ Lieu : _____ N° : _____
EQUIPE A : _____ EQUIPE B : _____

MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

- Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la fin du temps de jeu

- Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période

- 1^{ère} période 2^{ème} période 3^{ème} période 4^{ème} période Prolongation 1 2 3 4

- Au moment de l'incident, le score était de : Equipe A : Equipe B :

- Au moment de l'incident, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté : OUI NON

- Au moment de l'incident, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté : OUI NON

- Au moment de l'incident, le ballon était vivant : OUI NON

- L'incident s'est déroulé entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire Arbitres : OUI NON

- dans le vestiaire Arbitres OUI NON

- au sortir du vestiaire Arbitres après exécution des formalités de fin de rencontre OUI NON

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'Arbitre : OUI NON

- Si non, pourquoi ?

- Et ce, AVANT ou APRES la signature de la feuille de marque par l'Arbitre ? AVANT APRES

- L'Aide-Arbitre, les Officiels de la Table de Marque, le Responsable de l'Organisation, les Capitaines et Entraîneurs de chaque équipe ont remis leurs rapports à l'Arbitre : OUI NON

- Les Capitaines et Entraîneurs de chaque équipe ont pris connaissance de(s) l'incident(s), ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : OUI NON

- Si NON, pourquoi ?

NATURE DES FAITS

(si cela est nécessaire, utilisez le verso de cet imprimé pour compléter votre rapport)

Fait à _____ le _____
Signature, _____

Rapport à remettre à l'Arbitre - pour toutes les rencontres opposant des équipes engagées dans les compétitions régionales - qui l'adressera dans les 24 heures à :

Ligue Champagne Ardenne de Basket - 22, rue de Taissy - 51100 REIMS - Tel. : 03 26 82 67 82 - Fax : 03 26 82 29 61

Procédure pour toutes demandes de modifications de rencontre

Dans la mesure du possible, toutes les demandes se feront par mail afin de raccourcir les délais

- **Procédure classique :** **RETOUR 15 jours avant la nouvelle date** à Patrick PIHET + copie à la Ligue
 1. Obligation d'utiliser le document prévu à cet effet (version WORD jointe)
 2. Imprimé rempli par le demandeur (avec cachet et signature)
 3. Demande transmise au club adverse pour obtenir son accord (avec cachet et signature)
 4. Le club demandeur envoie **impérativement** une copie de la demande par E-MAIL à **Patrick PIHET, Président de la CSR par mail : ppihet@sfr.fr** pour contrôler le respect des délais.
 5. Le club adverse retourne la demande complétée par e-mail à **Patrick PIHET + copie à la Ligue**
 6. La Ligue ou P. Pihet donne suite à la demande.

- **Rappel des interdits :**
 - Tout accord verbal entre clubs sans formulaire sera impossible.
 - Aucune demande par téléphone ne pourra être validée sans formulaire.
 - Réponse inférieure à 15 jours sera refusée suivant les circonstances par la commission sportive.

- **Exceptionnelle :**
 - Une modification de dernière minute (24 ou 48h) pourrait être accordée par la CSR. suivant les circonstances : réquisition de la salle par l'administration, salle impraticable la veille d'une rencontre, routes non dégagées, etc (**un justificatif communal ou autre devra être fourni**).
 - Tous voyages scolaires, mariages, communions, sélections de jeunes, ne sont pas motifs à des changements exceptionnels mais à une procédure classique.

- **Rappel :**
 - **Tout club sollicité ne répondant pas (positiv.t ou négativ.t) dans les 10 jours suivant la demande, (date contrôlée par la commission sportive), celle-ci sera acceptée.**
 - Les demandes de changements effectuées avant la 1^{ère} journée de championnat **seront gratuites**. elles devront être faites sur les formulaires adéquats.

- **Couplages avec les championnats de France :**
 - Demande de changement **gratuite** à transmettre dès que possible à Patrick PIHET par e-mail
 - Le championnat de France étant prioritaire, **la modification d'horaires ne nécessitera pas l'accord du club adverse**. La Commission Sportive se charge de prévenir les clubs visiteurs concernés.
 - Si un club prévenu d'un couplage avec un match de championnat de France ne peut accepter celui-ci, il devra alors lui-même faire une demande de changement car l'horaire du couplage devient l'horaire officiel

La procédure décrite ci-dessus concerne tous les types de changements.

Quelque soit le type de demande, il est recommandé et plus convivial de s'entendre au préalable avec le club adverse sur la modification souhaitée

DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE RENCONTRE SENIORS/ES

CHANGEMENT : de date d'horaire de salle inversion

Pour que cette demande puisse être recevable il convient :

- * que cet imprimé soit complété par les deux clubs concernés par la modification.
- * qu'il soit retourné au siège de la Ligue **15 jours avant la nouvelle date.**
- * envoyer **impérativement une copie de la demande par e-mail** à ppihet@sfr.fr pour le contrôle des délais.

ATTENTION !
changement facturé en cours de saison : 12€ au demandeur

OBLIGATION
⇨ Une copie de la demande doit impérativement être envoyée à P.PIHET par e-mail en même temps qu'au club sollicité.

⇨ Si pas de réponse dans les 10 jours du club sollicité, la CSR. acceptera cette demande.

RENCONTRE : N° du

COMPETITION et CATEGORIE :

OPPOSANT : Club recevant :

Club visiteur :

Club demandeur :

Nouvelle date proposée : et / ou Nouvel horaire :

Nouvelle salle (avec adresse) :

INVERSION Match aller N° joué àHoraire :

Match retour N° joué àHoraire :

MOTIF DU CHANGEMENT :

ACCORD DU CLUB RECEVANT : DATE : Signataire : M.....

CACHET :

SIGNATURE :

ACCORD DU CLUB VISITEUR : DATE : Signataire : M.....

CACHET :

SIGNATURE :

REPONSE de la CSR. à cette DEMANDE DE MODIFICATION DE RENCONTRE

La C.S.R. Champagne Ardenne donne son accord ne donne pas son accord

Donne son accord en l'absence de réponse dans les 10 jours

pour jouer le match N° du hre Championnat :

après modifications : jouer

Diffusion : CSR. CRAMC. Club recevant Club visiteur LIGUE

Le responsable de la C.S.R. : **P. PIHET**



CHAMPIONNATS JEUNES CHAMPARDENNAIS

DEMANDE DE MODIFICATION DE RENCONTRES

Cette demande concerne une rencontre de championnat de :

Ligue CD.08 CD.10/52 CD.51

CHANGEMENT : de date d'horaire de salle inversion

Pour que cette demande puisse être recevable il convient :

* que cet imprimé soit complété par les deux clubs concernés par la modification.

* qu'il soit retourné à la Ligue ou au Comité **15 jours avant la nouvelle date.**

* envoyer **impérativement une copie de la demande par e-mail à**

ppihet@sfr.fr ou au Comité organisateur pour le contrôle des délais.

RENCONTRE : N° du

COMPETITION et CATEGORIE :

OPPOSANT : Club recevant :

Club visiteur :

Club demandeur :

Nouvelle date proposée : et / ou **Nouvel horaire** :

Nouvelle salle (avec adresse) :

INVERSION Match aller N° joué à le horaire :

Match retour N° joué à le horaire :

MOTIF DU CHANGEMENT :

ACCORD DU CLUB RECEVANT : DATE : Signataire : M.

CACHET :

SIGNATURE :

ACCORD DU CLUB VISITEUR : DATE : Signataire : M.

CACHET :

SIGNATURE :

REPONSE de la COMMISSION SPORTIVE ORGANISATRICE

La Commission sportive donne son accord ne donne pas son accord

donne son accord en l'absence de réponse dans les 10 jours

pour jouer le match N° du hre Championnat :

après modifications : jouer

Diffusion : C.S. Organis. CRAMC ou CDAMC Club recevant Club visiteur Archives

Le responsable de la Com. Sportive
Patrick PIHET.

ATTENTION !
changement facturé en cours de saison : 12 € au demandeur

OBLIGATION
↪ Une copie de la demande doit impérativement être envoyée à P. PIHET par e-mail ou au Comité en même temps qu'au club sollicité.

↪ Si pas de réponse dans les 10 jours du dub sollicité, la CS. acceptera cette demande.

